

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Il est 18h30 lorsque M. J.-C. BRULHART,  
président, ouvre la séance.**

**Sont présents** : Mmes et MM. E. BALLAMAN, J. BALLAMAN, P. BOCCARD, Y. BOCCARD, G. BORDRY, J.-C. BRULHART, M. CHAMBERS, J. CHARPIER, C. DESPOND, J.-M. DEVAUD, K. DÖRIG, P. DOUDIN, R. ECUYER, J.-F. GIRARDET, M. GIRARDET, P. HAMANN, J.-P. HULLIGER, K. ISWALA, A. JIMENAY, J.-P. KIRSCHMANN, J.-P. MOURARET, J. REVILLET, D. SCHWEIZER, L. TREMBLET, P.-A. TSCHUDI, J.-C. WYSS et L. ZWICK-MERCHAN.

**Sont excusés** : Mme et MM., M. DUMALLE, Ch. FEUSIER ET Y. LE CHEVALIER DE PREVILLE

MM. J.-C. DUCROT, maire, M. R. SANSONNENS et Mme M. BOGET, conseillers administratifs, assistent à la séance.

\* \* \*

**ORDRE DU JOUR** :

1. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 21 novembre 2006, 12 décembre 2006 et 23 janvier 2007.
1. Communications du Bureau.
2. Communications du Conseil administratif.
3. Parlement des jeunes.
4. Délibération relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire No DP 17'981 – 71, rue Virginio-Malnati (projet No 13/2007).
5. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 101'545.-** destiné au renouvellement des costumes de la Musique municipale de Meyrin (projet No 14/2007).

6. Délibération relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2006 (projet No 15/2007).
7. Délibération relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2006 (projet No 16/2007).
8. Délibération relative à l'approbation du rapport de gestion 2006 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement) (projet No 18/2007).
9. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 800'000.-** destiné à financer l'achat de matériel d'exposition et audiovisuel pour les différentes manifestations organisées à ForuMeyrin (projet No 02a/2007). **Rapports de la commission conjointe culture et information et communication** (M. Mouraret, R) ainsi que de la **commission des finances** (Mme Ecuyer, R).
10. Résolution présentée par M. J.-F. Girardet, M. J.-Ph. Hulliger et Mme Myriam Girardet, groupe des Indépendants, pour le maintien de la 5ème zone (villas) à Cointrin (projet No 06/2007).
11. Rapport de la déléguée à la Commission consultative intercommunale transfrontalière (CCIT) (Mme Ecuyer, R).
12. Projets de résolutions.
13. Projets de motions.
14. Propositions individuelles.
15. Questions.

\* \* \*

En préambule, après les salutations d'usage, **M. Brulhart**, président, signale que tous les conseillers ont reçu sur leur place un formulaire d'inscription pour CMNet et demande qu'il soit rendu complété d'ici la fin de la séance à Mme Dörfliger.

Il signale avoir également reçu un projet de résolution présenté par M. Arthur Jimenay, au nom du groupe DC, demandant au Grand Conseil d'intervenir auprès du président du DT afin de revoir le tracé officiel du TCMC et de lui substituer un tracé qui tienne compte d'une desserte directe sans transbordement, du quartier des Champs-Fréchets, du futur quartier des Vergers, du collège post-obligatoire ainsi que du centre sportif municipal (patinoire couverte, boulodrome, stades de football et de rugby, piscine publique, etc.).

Il demande à M. Jimenay s'il désire que son projet de résolution soit mis à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

**M. Jimenay** répond par l'affirmative.

**M. Brulhart** met aux voix la proposition de mettre à l'ordre du jour de la séance de ce soir cette résolution, ce qui **EST ACCEPTE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

Il précise que cette résolution sera traitée au point 12 de l'ordre du jour sous "projet de résolution".

### **1. Communications du Bureau**

**M. Brulhart** annonce qu'il vient de recevoir une lettre de démission de Mme Di Santolo, pour cette législature ainsi que pour la prochaine, dont il donne lecture:

*Monsieur le Président,  
Madame et Messieurs les conseillers administratifs,  
Chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,*

*Par la présente, je vous informe que je démissionne avec effet immédiat du Conseil municipal.*

*Comme plusieurs d'entres-vous le savent, j'ai repris une formation qui n'est pas sans conséquence sur la conciliation de mes diverses activités, particulièrement en ce qui concerne le Conseil municipal et ce qui y est lié.*

*Cette décision réfléchie n'a d'autre objectif que de permettre d'assurer la pleine réussite de ma formation et retrouver une totale liberté d'action.*

*Je tiens également à remercier la population, les membres du parti socialiste de Meyrin-Cointrin, qui par leur soutien, m'ont permis de goûter à l'aventure politique et de connaître l'implication des rouages qui la compose.*

*C'est aussi avec beaucoup de plaisir mais non sans difficulté que j'ai assumé ce mandat au cours de ces quatre années, car la richesse de la diversité humaine fait que parfois, l'émotionnel prend le dessus sur les choses factuelles.*

*En conclusion, je souhaite à tous mes ex-futurs collègues une excellente nouvelle législature avec de belles réalisations pour le bien de notre chère Commune, de ses habitants, et vous présente, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les conseillers administratifs, Chers collègues, Mesdames, Messieurs, mes messages les plus cordiaux.*

*Patricia Di Santolo*

*Copies à: M. Jean-Marc Solai, secrétaire général de Meyrin  
M. Chadli Mastoura, président du parti socialiste de Meyrin*

**M. Brulhart** fait alors la déclaration suivante:

"Chère Patricia,

Cela fait plus d'une année que je savais que tu avais repris une formation. Et concilier études, famille et politique n'a pas dû être facile à gérer. Il faut souvent faire des choix et je pense que la priorité doit être la famille et surtout les enfants.

Ton travail au sein de notre groupe ainsi que dans les commissions a toujours été assumé avec persévérance et conviction, même quelques fois fortement!

Un grand merci pour les quatre années passées au service de la Commune. Je te souhaite avec le parti socialiste et tous les membres du Conseil municipal bonne chance pour tes études et la suite de ta carrière."

Il est ensuite donné lecture de plusieurs courriers:

b) Lettre adressée par l'Association Village Meyrin Ouest le 30 mars 2007:

*Concerne: requête en autorisation/demande préalable No 17981*

*Monsieur le Président,*

*Nous avons récemment pris connaissance d'une demande d'autorisation préalable de construire déposée par le bureau DLV Architectes pour le compte de M. et Mme Raviglione (cf publication FAO du 15/01/2007) pour la construction de logements sur la parcelle 12561 située au 71, rue Virginio-Malnati.*

*Comme cité sous objet de la demande d'autorisation de construire, cet objet est un immeuble et non une ou des villa(s). Au vu de l'Art. 59 al. 4 lettre b, l'autorité peut autoriser exceptionnellement la densification parcellaire à 40% ce pour autant que cette construction s'implante avec l'harmonie et l'aménagement du quartier.*

*Les habitants du quartier souhaitent que les considérations d'harmonie du village et de nuisances ne soient pas laissées de côtés.*

*Or, comme cité précédemment, la construction d'un immeuble dans une zone villa est en contradiction avec l'harmonie de la zone villa où est située la parcelle.*

*Par ailleurs, MM. Caruso et Auberson, voisins directs de ladite parcelle, ont d'ores et déjà déposé une opposition par écrit au Département car la construction envisagée engendre diverses nuisances (lumière, soleil, vision, etc.).*

*Pour ces raisons, et comme promis par M. Sansonnens lors de son entrevue avec le Président de notre association, nous demandons à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de renvoyer ce dossier en commission d'urbanisme afin que celle-ci puisse étudier les divers considérants.*

*Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à notre requête et dans l'espoir d'une issue favorable aux intérêts légitimes de chacun, veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.*

*Association Village Meyrin Ouest  
M. J. Escalera, Président*

**M. Brulhart** annonce que cette lettre sera traitée au point 4 de l'ordre du jour.

b) Lettre ouverte des habitants de la zone 5, ch. des Sapins datée du 26 mars 2007:

*Mesdames et Messieurs,*

*Dans le numéro de Meyrin Ensemble du mois de janvier 2007 figure un article sur les délibérations du Conseil municipal de Meyrin du 12 décembre 2006 à propos d'un plan de référence à l'élaboration du plan directeur de quartier de Cointrin Est, à savoir entre l'avenue Louis-Casaï et le chemin des Sapins.*

*L'objet de cette lettre n'est pas de discuter l'ensemble de ce plan qui a été approuvé par le Conseil municipal.*

*Mais il est une chose qui nous frappe, nous qui habitons depuis des années le chemin des Sapins: la hauteur de l'immeuble de logements prévu au no 5, chemin des Sapins et en bordure du chemin Terroux.*

*En effet, en septembre 2005, il avait été question d'un projet de plan localisé de quartier au 5, chemin des Sapins, concernant un projet d'immeuble de 4 étages. A ce projet, les habitants de la zone concernée ont répondu par quelques observations. La principale était la question de la hauteur de l'immeuble prévu: les habitants pétitionnaient pour une baisse de gabarit, demandant instamment un immeuble de 3 étages plutôt que de 4, pour ne pas causer de tort aux autres maisons. Cette demande, pourtant modeste et massivement signée par les habitants de la zone, avait reçu une réponse négative du Département, arguant du fait que l'immeuble était conforme à l'image directrice du quartier de Cointrin Est, image directrice qui n'existait pas..., ou seulement sous forme d'esquisse..., qui elle-même devait être discutée avec les habitants du quartier...*

*Et voici que le projet adopté maintenant par le Conseil municipal prouve que les désirs des habitants n'ont reçu aucune écoute de la part de leurs élus. Car alors que tous les autres immeubles prévus au chemin des Sapins comportent 3 étages, celui-ci seul en comporte 5, et est donc plus haut encore que le projet de 2005... Ainsi, il aurait mieux valu ne pas exprimer notre avis, avis que pourtant on nous demandait en prétendant suivre une procédure démocratique!*

*Comment donc se faire entendre de ceux qui nous représentent?*

*Comment même croire que l'on peut être représenté auprès de sa propre Commune?*

*Que sommes-nous, nous les habitants???*

*Par la présente, nous vous prions instamment de bien vouloir revoir ce plan directeur de quartier et de bien vouloir modifier à 3 étages la hauteur de l'immeuble prévu au 5, chemin des Sapins et au chemin Terroux: question de chiffres pour vous, mais question de vie pour nous, habitants. Nous vous serions donc très reconnaissants de bien vouloir tenir compte de notre demande.*

*Nous espérons toujours que notre Commune prendra en compte notre vie...*

*Nous restons dans l'attente de votre réponse et vous prions d'agréer nos salutations respectueuses.*

*Lettre signée par une quinzaine de personnes*

*Copie: M. Sansonnens, conseiller administratif en charge de l'urbanisme  
Association Agir pour Cointrin  
Association Pic-Vert  
M. Girardet, président de la commission d'urbanisme*

**M. Brulhart** déclare que le Bureau désire envoyer ce courrier à la commission d'urbanisme et met aux voix cette proposition de renvoi. Cette proposition **EST ACCEPTEE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

b) Lettre de M. Noël Ducrest, avenue de Mategnin 49, datée du 6 mars 2007:

**Immeubles avenue de Mategnin 47 à 53 et 55 à 61**

*Monsieur le Président,*

*Je me permets de vous faire parvenir en annexe une lettre ouverte accompagnée d'un document photographique aux fins de vous interpeller ainsi que vos collègues du Conseil municipal de Meyrin sur les problèmes que connaissent les locataires des immeubles mentionnés en marge.*

*Je vous sais gré d'ores et déjà d'y accorder votre meilleure attention et de me contacter si vous entendez vous saisir, dans les limites de vos compétences, du problème qui nous préoccupe.*

*Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.*

*N. Ducrest*

**Lettre ouverte**

*Les locataires de l'immeuble propriété de la Société Interswiss Immobilien AG ont été les bénéficiaires d'une rénovation lourde de l'immeuble qu'ils habitent aux No 47 à 53, avenue de Mategnin à Meyrin.*

*Le résultat de cette rénovation se devait d'être positif si cet exercice leur apportait un plus évident à leur confort. Il n'en demeure pas moins que la part la plus importante des travaux entrepris n'a fait que combler une trop longue absence d'entretien de la chose louée.*

*En regard, il y a cependant une ombre au tableau. Une ombre qui est de taille puisqu'elle hypothèque gravement l'équilibre salubrité et sécurité qui devrait corroborer cette remise en état.*

*En effet, le problème est latent depuis plus de huit ans déjà et les locataires, dont le souci permanent est de préserver la qualité de leur environnement, dénoncent inlassablement la constitution persistante d'une véritable décharge publique à l'entrée des garages en sous-sol de leur immeuble. Cet amoncellement est constitué d'objets de tous ordres dont se débarrassent certaines personnes, locataires elles-mêmes de l'immeuble susmentionné d'une part comme les locataires de l'immeuble voisin sis au No 55 à 61.*

*Une première action avait été entreprise en 1999 déjà et ce n'est qu'en septembre 2004, soit cinq ans plus tard, après un incendie, qu'un grillage a été installé mettant un terme, dans un premier temps du moins, à cette honteuse situation. Qu'à cela ne tienne, le problème refit surface peu de temps après mais à ciel ouvert et, plus précisément à l'entrée donnant accès aux garages souterrains des immeubles. Ainsi, lorsque cet accès devient problématique pour les usagers, la régie se satisfait d'en demander l'évacuation par une entreprise privée. Les frais qui en découlent, et ceci dans le plus parfait arbitraire, seraient mis à charge de tous les locataires puisque la régie en produit les pièces justificatives dans son décompte de chauffage.*

*Cet état de fait a aussi été l'objet d'une interpellation à la régie en mars 2006, lors d'une assemblée des locataires dans les locaux de l'école de Bellavista. Manifestement, cette dernière ne se préoccupe pas de rechercher une solution efficace. Elle se limite à la solution de facilité citée plus haut.*

*Cette forme de pollution ne doit surtout pas être prise à la légère. En effet, chacun s'accorde à reconnaître qu'elle constitue une menace évidente à la sécurité et à l'hygiène de la communauté. Plus encore, elle ternit singulièrement l'image de marque d'une commune, d'un canton, voire d'un pays que les élus voudraient propre et écologique. Enfin, que penser du comportement absurde et inconsidéré des locataires qui s'exposent eux-mêmes aux conséquences de leurs pratiques irresponsables?*

*Ce propos tient lieu, dès lors, d'un coup de gueule qui tente de dénoncer tant les pouvoirs publics que privés dont la passivité s'oppose à une revendication tout à fait légitime et élémentaire. Ainsi, il en est fait appel à toute personne ou association locale (l'ALMP par exemple, voire l'AHVM et pourquoi pas la mairie) soucieuse de prendre cet épineux problème à bras le corps aux fins d'en trouver rapidement et efficacement la solution.*

*A bon entendeur.*

*Pour destination: présidence du Conseil municipal de Meyrin*

*Service de l'environnement de la commune de Meyrin  
Services industriels de Genève  
Meyrin Ensemble, case postale 89, 1217 Meyrin  
LeMatin Bleu  
GHI  
"20 minutes"*

**M. Ducrot** approuve l'auteur de cette lettre quant au fond, mais désire toutefois revenir sur certains aspects.

Il conteste le terme de passivité avancé dans cette lettre pour les raisons suivantes: il y a déjà longtemps que le service de l'environnement s'est soucié de cette situation dans ce garage souterrain comme dans d'autres garages souterrains de la Commune et a déjà tenté de sensibiliser la régie. Il rappelle que les principaux responsables sont bien évidemment les locataires qui se mettent en danger. Attitude d'autant plus inexcusable car ceux-ci ont à disposition le 0800 21 21 21, numéro gratuit, qui vient gratuitement chercher quasi à domicile les déchets encombrants. Il ajoute que la Commune n'a pas à entrer dans une propriété privée afin de donner suite à l'égoïsme de certains locataires indéclicats, car il ne faudrait non pas 60 personnes employées au service de l'environnement, mais le double.

Cependant, face à ce courrier, ainsi qu'à des courriers précédents, il déclare que la régie, ainsi que les services compétents de l'Etat, ont été alertés de manière à examiner s'il y a réellement un danger. Si cette situation devait perdurer et si le danger était jugé réel, il préconisera l'enlèvement des déchets par les services communaux, contre facturation. Il répète que le service de l'environnement suit ce dossier.

c) Lettre d'ATD Quart Monde du 19 mars 2007 adressée à M. Daniel Zappelli, procureur général, M. Charles Beer, président du Conseil d'Etat, M. Marc Muller, conseiller d'Etat et M. Jean-Claude Ducrot, maire de Meyrin. Une copie a également été adressée au Conseil administratif de Meyrin, ainsi qu'au président du Conseil municipal de Meyrin.

*Évacuation forcée des logements d'urgence de Pré-Bois du fait de l'agrandissement de l'aéroport, a priori d'ici fin avril. Entre cinq et sept familles sont actuellement sans proposition de relogement.*

*Monsieur le Président du Conseil d'Etat,  
Monsieur le Conseiller d'Etat chargé du logement,  
Monsieur le Procureur général,  
Monsieur le Maire de Meyrin,*

*Nous sommes des membres du Mouvement ATD quart Monde de Genève qui nous réunissons régulièrement. Certains d'entre nous habitent Pré-Bois. Ils vivent des situations particulièrement difficiles et nous sommes solidaires pour écrire cette lettre avec les familles qui restent à Pré-Bois.*

*Certaines familles n'ont pas encore trouvé de relogement et vivent dans l'angoisse de se retrouver dehors sans qu'une solution n'ait été trouvée. Elles subissent des pressions permanentes leur disant qu'elles doivent partir.*



*Certaines en sont devenues dépressives. Ces familles ont reçu le jugement du tribunal des baux et loyers leur disant: "Par ces motifs, condamne M. et Mme à évacuer immédiatement de leur personne et de leurs biens l'appartement de 3 pièces 7 route de Pré-Bois à Cointrin", alors qu'elles n'ont pas trouvé de logement.*

*Certaines vivent dans les cartons depuis plusieurs mois, ne sachant pas quand l'expulsion va avoir lieu.*

*Beaucoup de recherches de logement ont été faites, mais n'ont pas abouti. Les situations des unes et des autres sont diverses:*

*- certaines familles ont droit aux HBM et elles ont été relogées à ce titre par M. Crettol, de l'Office cantonal du logement, mais il y a peu de logements disponibles.*

*- celles qui ont un dossier à l'Office des poursuites n'ont aucune chance de trouver des logements dans le privé car les régies ne les acceptent pas et, si leurs ressources les mettent au-dessus des barèmes HBM, elles ne voient pas de solution. Il n'existe pas de logements peu chers qui leur permettraient de finir de régler leurs dettes et qui leur soient accessibles. De plus, les grands logements à des prix abordables pour familles nombreuses sont très rares (par exemple pour reloger une famille avec quatre enfants de 7 à 13 ans).*

*- certaines ne font pas l'objet de poursuites et n'ont pas droit aux logements HBM, car leurs ressources financières sont au dessus des barèmes. Elles pourraient donc avoir accès aux loyers libres ou aux HLM, mais elles ne savent pas suffisamment bien se présenter et sans un appui particulier, elles ne sont jamais acceptées face aux autres candidats pour le même appartement.*

*- certaines ont des montants de dettes très élevés depuis longtemps et ont accumulé aussi des dettes de loyer auprès de l'Office cantonal du logement pour leur logement à Pré-Bois. Plus personne ne veut d'elles, même si elles ont des enfants. Qui va chercher avec elles un moyen de se sortir de cette situation? Certaines attendent par exemple depuis plus de quatre mois leurs allocations de chômage.*

*- l'une d'entre nous vient de perdre son mari et doit mettre tout en place pour avoir des ressources financières et retrouver un équilibre de vie. Elle sent que son équilibre très fragile serait rompu si elle ne trouve pas de relogement sur Meyrin pour vivre avec son fils de 18 ans, en apprentissage. Ne sachant pas combien elle allait toucher avec sa rente de veuve, elle n'a pas pu faire de démarche de recherche de logement jusqu'à présent.*

*Nous aimerions chercher avec vous où il faudrait nous adresser pour débloquer ces situations. Nous ne voulons pas attendre de nous trouver avec les pelleteuses pour qu'à la dernière minute, il y ait peut-être des interventions politiques et que les choses bougent.*

*Nous serions alors obligés d'accepter des logements qui risquent de casser un équilibre de vie déjà fragile, alors qu'une action plus tôt pourrait sans doute trouver des solutions, en les cherchant avec nous. Nous pensons particulièrement à une famille où la maman est âgée et ne sait pas lire, ni écrire.*

*Elle ne peut pas se déplacer toute seule et a besoin qu'il y ait toujours un enfant qui puisse s'occuper d'elle; elle ne peut donc pas habiter trop loin de ceux-ci.*

*Nous nous permettons de faire appel à vous car l'article 10 alinéa 1 de la Constitution de la République et canton de Genève affirme: "le droit au logement est garanti". Ce texte parle aussi de "mesures propres à éviter que des personnes soient sans logement, notamment en cas d'évacuation forcée".*

*Pour certaines familles, des pistes de relogement sont en vue, mais pour d'autres aucune solution n'est actuellement proposée et ces familles risquent d'être disloquées. Ceci porterait atteinte au droit de vivre en famille et à l'intérêt supérieur de l'enfant garanti par la Convention internationale des droits de l'enfant et la par la Convention européenne des droits de l'homme.*

*Nous sommes témoins du fait que les familles qui le pouvaient cherchent depuis plusieurs mois à se reloger, mais que pour le moment rien n'a abouti. Malgré certaines initiatives, nous constatons que si ces familles ne trouvent pas l'appui nécessaire, elles n'arriveront pas à retrouver seules un logement.*

*Nous vous prions de bien vouloir chercher des solutions, avec les personnes concernées, et de mettre tout en œuvre pour que ces familles puissent accéder à un logement qui leur permette de vivre dans la dignité.*

*Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller d'état, Monsieur le Procureur général, Monsieur le Maire, nos salutations les meilleures.*

*Un groupe de membres du  
Mouvement ATD Quart Monde de  
Genève et des familles habitant  
encore 7 route de Pré-Bois*

**M. Ducrot** déclare que le Conseil administratif a déjà eu l'occasion de se saisir de ce problème et fait part de son inquiétude quant à cette situation. Il rappelle que les bâtiments, se trouvant à cet endroit depuis le début des années 1960, ne répondent plus aux normes en vigueur en matière de logement. De plus, des recherches ont déjà été effectuées par la direction de l'aéroport en liaison avec ATD Quart Monde et avec l'Office cantonal du logement. Il relate que le Conseil administratif fait pression de manière à sensibiliser les personnes compétentes auprès de l'Office cantonal du logement pour trouver une solution adéquate. Il relève la vie associative très forte existant dans ce milieu avec des personnes vivant dans des situations de grande précarité et estime que la "vie de village" de ce lieu ne pourra malheureusement pas être reconstituée ailleurs.

Il explique que ce périmètre fait partie intégrante du périmètre de l'aéroport de Genève qui veut l'utiliser pour remodeler le paysage aéroportuaire.

Il répète que le Conseil administratif suit ce dossier et que M. Sansonnens a déjà été sollicité au niveau de la Fondation Nouveau Meyrin afin d'étudier des possibilités de relogement.

Il déclare que la démarche de recherche de logement est vraiment très difficile et qu'il ne se passe pas de semaine sans qu'apparaissent de nouvelles situations urgentes.

**M. Brulhart** donne encore lecture d'un courrier daté du 2 avril 2007, émanant de la Ville de Carouge:

*TOURNOI DE FOOTBALL MIXTE – Dimanche 6 mai 2007, dès 16h00 au stade de la Fontenette à Carouge (route de Veyrier 51 à Carouge)*

*Messieurs les Conseillers d'Etat,  
Mesdames et Messieurs les Députés au Grand Conseil,  
Mesdames et Messieurs les Maires, Conseillers administratifs et Adjoints,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,  
Mesdames et Messieurs les anciens élus communaux et cantonaux de la République et Canton de Genève*

*Nous avons le plaisir de vous informer que, suite au 2<sup>ème</sup> Tournoi de football mixte qui a eu lieu à Perly-Certoux en 2006, la Commune de Carouge accueillera cette année la 3<sup>ème</sup> édition de cette sympathique rencontre qui, comme l'année précédente, regroupera des équipes de Conseillers d'Etat, de Députés au Grand Conseil et de Conseillers municipaux, chaque équipe représentant sa propre commune, les Députés et de Conseil d'Etat formant leur propre équipe, voire deux, selon le règlement ci-joint.*

*Le rendez-vous des équipes est prévu à 15h30; le début du tournoi est fixé à 16h00. Des vestiaires seront à votre disposition au stade de la Fontenette, ainsi qu'au Boulodrome (sis route de Veyrier 57, en face du SAN).*

*Comme chaque année, nous vous remercions d'être en possession d'un équipement complet, en prenant contact avec le club de votre commune ou d'une commune voisine.*

*Une buvette sera à disposition des sportifs et de leurs supporters et un repas sera prévu en soirée.*

*Afin de faciliter notre organisation et vu le court délai, nous vous remercions de bien vouloir remplir et retourner le bulletin d'inscription, ci-joint, le plus rapidement possible, **mais au plus tard le mercredi 25 avril prochain**, à la*

**MAIRIE DE CAROUGE**

*Madame Michèle TAMBORINI*

**Place du Marché 14**

**1227 CAROUGE**

**e-mail : [m.tamborini@carouge.ch](mailto:m.tamborini@carouge.ch)**

**Fax : 022 342.53.29.**

*Nous laissons aux communes le soin de solliciter les Associations d'anciens élus qui pourraient être intéressées par ce tournoi.*

*De plus, nous remercions l'équipe du Grand Conseil de bien vouloir ramener le challenge brillamment gagné l'an dernier afin de le remettre en jeu.*

*Dans l'attente de vos inscriptions, nous vous présentons, Mesdames et Messieurs les élus communaux et cantonaux actuels et anciens, nos meilleures salutations sportives.*

*Pour la Commune de Carouge:*

*Monsieur Marc NOBS  
Conseiller administratif délégué*

**M. Brulhart** ajoute que les personnes intéressées peuvent s'adresser à Mme Dörfliger pour s'inscrire.

\* \* \*

## **2. Communications du Conseil administratif.**

### **Plan directeur des Vergers**

Nous vous informons que par son arrêté du 7 mars 2007, le conseil d'Etat a approuvé le plan directeur de quartier "Les Vergers" n°29'500-526.

### **Vente du vivarium**

Le 6 mars 2007, le Conseil municipal de la commune de Meyrin votait un crédit destiné notamment à l'acquisition du bâtiment du vivarium à Meyrin.

La date de la vente aux enchères de cet objet ayant été fixée par l'Office des poursuites au 30 mars, la commune de Meyrin se voyait empêchée de participer à la vente. En effet, le délai référendaire lié au vote du Conseil municipal ne viendra à échéance que vers la mi-avril.

Pour cette raison, la commune de Meyrin, la Fondation de valorisation des actifs de la BCGE et la Fondation du vivarium Elapsoïdea ont toutes trois demandé, de concert, un report de la vente à l'Office des poursuites. Donnant suite à cette requête, l'Office des poursuites a proposé, dans un premier temps, de reporter la date de la vente au 22 juin 2007.

Or, l'Office des poursuites a finalement maintenu sa décision initiale en organisant la vente au 30 mars. Elle s'est donc déroulée ce jour-ci sans que la commune de Meyrin puisse enchérir.

Faute d'acquéreur lors de cette vente, la Fondation de valorisation s'est vue contrainte d'acquérir le bâtiment. Dès lors, la commune de Meyrin entreprendra les négociations directement avec la Fondation de valorisation.

### **Euro 2008**

Le Conseil administratif vous informe qu'une équipe de projet a été mise sur pied au sein de l'administration communale afin de réfléchir sur l'organisation de festivités liées à l'inauguration de la nouvelle tribune de football et l'arrivée de l'EURO 2008. Cette manifestation sera regroupée du vendredi 31 mai au dimanche 2 juin, soit une semaine avant le coup d'envoi de l'EURO 2008. Une zone d'animations ludiques, de restauration et une scène de musique seront prévues aux alentours du Centre sportif municipal, avec l'appui de la Confédération et de l'Association Suisse de Football. Les associations communales n'ont pas été oubliées et prendront une part très active à ces festivités. Pour l'heure, l'équipe de projet inclut le FC Meyrin. Nous ne manquerons pas de vous transmettre plus de détails dès que le projet sera plus avancé.

\* \* \*

### **3. Parlement des jeunes.**

Néant.

\* \* \*

### **4. Délibération relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire No DP 17'981 – 71, rue Virginio-Malnati (projet No 13/2007)**

**M. Sansonnens** explique que ce projet de délibération aurait déjà dû être déposé lors du précédent Conseil municipal. Or, le Conseil administratif avait décidé de reporter son dépôt en raison des remarques qui avait été faites dans le quartier, entre le chemin du Vieux-Bureau et la rue Virginio-Malnati, et, à ce jour, aucun accord n'a été obtenu entre les différents partenaires.

Il convient donc que le Conseil municipal se penche sur cette demande d'augmentation d'utilisation du sol à 40% qui est souhaitée par le requérant. Le Conseil administratif préconise le renvoi de cette délibération en commission d'urbanisme de manière à pouvoir évoquer la problématique liée à l'ensemble du quartier.

**M. Brulhart** déclare que le Bureau propose également le renvoi en commission d'urbanisme.

**M. Hulliger** relate que d'habitude ce genre de dérogation est votée de suite par le Conseil municipal, mais ce soir c'est un peu spécial, car les documents à disposition ne donnent que très peu d'information. Après s'être renseigné, il a appris que la construction d'un immeuble était envisagée à cet endroit. Aussi estime-t-il important de renvoyer cette délibération en commission d'urbanisme, d'une part afin d'obtenir plus de renseignement sur la construction prévue et, d'autre part, afin d'éviter de prendre une décision qui ferait l'effet "boule de neige". Il rappelle qu'il a souvent été mentionné à Meyrin-Village la protection du village et la construction de toits à deux pans. Il soutient donc le renvoi en commission d'urbanisme pour traiter cet objet.

**M. Girardet** agrée les propos de M. Hulliger et demande que le Conseil administratif prépare pour cette commission d'urbanisme des exemples de règlement qui concerne la zone villas se trouvant dans d'autres communes du canton ou hors du canton.

**M. Sansonnens** tient à rappeler que dans le cas présent, il s'agit pour le Conseil municipal de définir l'indice d'utilisation du sol qui est de 0,2 pour la zone villas. Le Conseil administratif a la possibilité de l'étendre jusqu'à 0,25 et jusqu'à 0,40, c'est une décision du Conseil municipal qui est requise. Il ajoute que cette problématique sera aussi envisagée lors de l'établissement du plan directeur communal.

**M. Brulhart** soumet aux voix le renvoi de la délibération No 13/2007, à la commission d'urbanisme. Cette proposition est **ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ**.

\* \* \*

5. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 101'545.- destiné au renouvellement des costumes de la Musique municipale de Meyrin (projet No 14/2007)

**M. Ducrot** demande si parmi l'assemblée il y a quelqu'un qui porte des vêtements vieux de 18 ans.

**M. Ballaman** rétorque que lui, il en porte.

*[Rires.]*

**M. Ducrot** relate que la Musique municipale qui doit avoir bonne tenue, rencontre quelques problèmes avec ses uniformes qui ont vieilli et ont été modifiés. Il explique que, consciente de cette situation, une commission ad hoc de la Musique municipale s'est réunie et a travaillé durant de longs mois sur un projet d'un nouvel uniforme. De plus, il ajoute que la Musique municipale fêtera l'année prochaine son centième anniversaire et, si la délibération est acceptée, c'est dans ses nouveaux apparats qu'elle pourra dignement le célébrer.

Il précise que le coût détaillé joint à la délibération est calculé au plus juste et qu'aucune chose exorbitante n'a été ajoutée. Il ajoute qu'il est prêt à répondre aux questions si le Conseil se déterminait pour un vote immédiat, car dans la délibération tout est dit.

**M. Brulhart** déclare que le Bureau a également proposé un vote immédiat.

**M. Kirschmann** déclare que le groupe libéral soutiendra le vote immédiat et demandera, dans un amendement, un supplément pour un costume destiné à M. Ballaman.

*[Rires.]*

**M. Brulhart** met aux voix le vote immédiat de cette délibération, qui est **ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ**.

**Mme Revillet** déclare:

"Cette demande de crédit est tout à fait pertinente et nous nous réjouissons de voir notre fanfare dans ces nouveaux atours fêter dignement son centenaire l'année prochaine. Par contre, le "décide" no 3 nous paraît peu compatible avec les buts de la Fondation du casino puisqu'elle ne peut pas se substituer à la Commune. Nous proposons donc l'amendement suivant: "de demander à la Musique municipale de Meyrin de présenter une demande de subvention auprès de la Fondation du casino en vue de rembourser tout ou partie de ce crédit".

**M. Hulliger** demande si le costume sera entièrement renouvelé ou s'agit-il d'une réactualisation du costume actuel.

**M. Ducrot** déclare que la proposition d'amendement de Mme Revillet peut être prise en considération, cette demande pouvant entrer dans le cadre des critères relatifs à la Fondation. Il explique que le Conseil administratif a mis ce troisième "décide" car il ne pouvait pas décider d'engager directement cette somme à la Fondation, car celle-ci n'est pas encore compétente pour l'attribution des fonds. D'autre part, il ajoute que la confection des costumes doit rapidement commencer afin qu'ils soient prêts à temps.

En réponse à M. Hulliger, **M. Ducrot** répond qu'un uniforme pour une musique municipale ne doit pas répondre à la mode, sinon il faudrait en changer toutes les saisons. Cependant, il explique qu'il faudra redéfinir le nouveau look de ce costume et qu'il ne s'agira pas de reproduire exactement le même costume.

**M. Schweizer**, au nom des radicaux, déclare que la Musique municipale de Meyrin étant la carte de visite de la Commune, aussi est-il nécessaire de commander de nouveaux costumes. Il déclare que le parti radical soutiendra cette délibération.

**Mme Doudin** déclare que le groupe des Verts est entièrement favorable au renouvellement des costumes de la Musique municipale de Meyrin et même si l'habit de fait pas le moine, elle ajoute qu'il est important de fournir à la Musique municipale des costumes à la hauteur de ses performances musicales.

**M. Ducrot** rétorque que de part la qualité musicale attendue des musiciens et de part la qualité de la direction musicale, il assure que l'habit fait le moine.

**M. Jimenay** déclare que le groupe DC votera favorablement cette délibération, car il serait inconcevable que la Musique municipale continue à représenter la Commune dans des costumes aussi usagés.

**M. Charpier** relate que son groupe est tout à fait favorable à cette délibération. Cependant, concernant le point 3 des "décides", il annonce qu'il n'est pas favorable à la demande de Mme Revillet et se demande si chaque société pourra s'adresser à la Fondation. Il estime que soit l'on est favorable à cette délibération, soit l'on émet des réticences. Il juge que ce "décide" est une réticence à accorder ce crédit et suggère de le supprimer.

**M. Ducrot** explique que cette Fondation est créée et que l'on attend encore la confirmation. Il ajoute que les sommes versées seront assez importantes. Dès lors, il affirme qu'il appartiendra aux sociétés de faire la demande à cette Fondation pour le financement de leurs projets. Dans ce cas, il explique que la Musique aurait pu demander directement à la Fondation ce crédit, mais vu le délai assez court, il a été décidé de procéder de la sorte.

Concernant le libellé de la délibération, **M. Hulliger** relève que la délibération suggère l'octroi d'un crédit par la Commune et que, par la suite, ce même montant pourra être demandé par la Musique municipale à la Fondation du casino. Si la Fondation accepte, il relate que la Musique municipale va retourner à la Commune cet argent. Aussi, se demande-t-il s'il faut préciser, dans la délibération, s'il s'agit d'un prêt ou d'une avance.

**Mme Zwick-Merchan** déclare que ce "décide" n'est pas nécessaire, car elle estime qu'il ne faut pas mélanger les deniers de la Fondation et ceux de la Commune. Elle suggère de se prononcer sur un crédit alloué par la Commune et de supprimer ce troisième point.

**M. Ducrot** déclare ne pas être opposé à la suppression de ce point et explique que celui-ci faisait référence aux possibilités offertes pour cette demande de crédit: soit de s'adresser à la Commune, soit à la Fondation du casino.

**M. Iswala** déclare que l'habit de fait pas le moine, mais sert à le distinguer. Concernant ce troisième point, il estime que chacun sait que le subventionnement ne peut intervenir qu'après avoir été exécuté.



Pour illustrer ces propos, il mentionne la construction de la crèche qui ne pourra recevoir des subventions qu'après sa construction.

**M. Devaud** annonce qu'il est favorable à la suppression de ce point, car une Commune qui engrange CHF 80 millions de recettes fiscales peut se permettre une dépense de CHF 100'000.- pour sa musique municipale. Cette Fondation n'existant pas encore, il suggère de ne pas palabrer durant des heures pour CHF 100'000.-. Alors, il déclare que le groupe DC votera favorablement cette délibération sans ce point.

**Mme Ecuyer** estime également qu'il est possible de supprimer ce point d'autant plus que la Musique municipale qui fêtera son 100<sup>ème</sup> anniversaire l'année prochaine, aura peut-être besoin d'autres appuis financiers qui pourront être sollicités auprès de la Fondation du casino.

**M. Girardet** déclare être également favorable à retirer ce point, pour éviter qu'il ne crée un précédent et puisse être utilisé comme procédure normale pour que chaque société se sente appuyée par le Conseil administratif. Il ajoute que comme c'est le Conseil administratif qui préside au sein de la Fondation, cela enlèverait toute liberté de décision au conseil de Fondation pour l'attribution des fonds.

**M. Ducrot** déclare que si ce sujet n'avait pas été abordé, les conseillers municipaux n'auraient pas manqué d'en faire le reproche.

**Mme Revillet** déclare qu'elle retire sa proposition d'amendement.

Plus personne ne désirent s'exprimer, **M. Brulhart** met aux voix le retrait du point 3 des "décides", ce qui **EST ACCEPTE A L'UNANIMITE**.

Le président soumet alors au vote **la délibération No 14/2007**

**relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 101'545.- destiné au renouvellement des costumes de la Musique municipale de Meyrin**

---

Vu l'usure des costumes actuels ayant atteint quinze ans d'âge et ayant subi un grand nombre de retouches;

Vu le style de musique interprété qui demande un costume d'un certain apparat;

Vu les prestations demandées à la société à l'occasion de nombreuses manifestations communales officielles et sa représentativité de la commune de Meyrin lors de ses déplacements à l'extérieur – en Suisse et à l'étranger;

Vu l'anniversaire de cent ans de la Société qui sera fêté en 2008;

Vu la nature de la société qui est formée d'adultes et d'adolescents qui évoluent en taille, ainsi que la participation accrue de jeunes dames aux besoins de confection spécifique;

Vu la nécessité de commander 40 costumes hommes et 9 costumes femmes et de disposer d'une réserve de tissus pour 21 costumes pour leur confection ultérieure;

Vu le budget ci-joint calculé selon l'offre de l'entreprise *Ilten Jean-Pierre*, (Grand-Rue 31 à 1100 Morges);

Vu la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son Règlement d'application du 31 octobre 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 3 avril 2007,

## DECIDE

### PAR 26 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 101'545.-** destiné au renouvellement des costumes de la Musique municipale de Meyrin,
2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales et de l'imputer dans le budget de fonctionnement sur le compte 30.600.365.14.

\* \* \*

6. Délibération relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2006 (projet No 15/2007)

7. Délibération relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2006 (projet No 16/2007)

et

8. Délibération relative à l'approbation du rapport de gestion 2006 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement) (projet No 18/2007)

Mme Boget procède à la présentation des comptes (cf. document annexé).

**M. Brulhart** met ensuite aux voix le renvoi des délibérations Nos 15/2007, 16/2007 et 18/2007 aux diverses commissions des finances selon le planning qui a été remis aux conseillers.

Cette proposition est **APPROUVEE A L'UNANIMITE**.

*[pause-repas de 20h10 à 20h45.]*

\* \* \*

9. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 800'000.- destiné à financer l'achat de matériel d'exposition et audiovisuel pour les différentes manifestations organisées à ForuMeyrin (projet No 02a/2007). Rapports de la commission conjointe culture et information et communication (M. Mouraret, R) ainsi que de la commission des finances (Mme Ecuyer, R)

**M. Mouraret** donne lecture de son rapport:

"Une fois n'est pas coutume, et les délocalisations étant à la mode, c'est dans les sous-sols du Forum Meyrin qu'est convoquée cette commission conjointe culture et infocom, le but bien sur étant de sensibiliser au mieux les conseillers en leur faisant constater de visu les carences existantes, et par voie de conséquence, les avantages à donner suite à la demande émanant de Forum.

Votre serviteur ayant eu le tort de regarder moins longtemps le bout de ses chaussures que ses collègues, et, funeste erreur, son regard ayant croisé celui du président de la commission, se voit désigné scribe volontaire de service au grand soulagement de ses camarades présents, et c'est donc à ce titre que j'officie ce soir.

Un certain flottement entoure le début de la séance, suite aux arrivées tardives et en ordre dispersé de certains commissaires ou autorités communales, grevant le temps à disposition pour les discussions sur le sujet à traiter.

Histoire d'en rajouter une couche, deux conseillers qui se reconnaîtront entament une discussion sur les appellations adéquates et officielles devant s'appliquer à la fonction du directeur de Forum Meyrin avant de disserter sur la couleur du papier employé pour les convocations.

L'assemblée leur est reconnaissante d'avoir eu la délicatesse de ne pas aborder dans cette séance le type de police utilisé pour la rédaction du document.

Tout ça pour dire que la 1<sup>ère</sup> demi-heure est sérieusement entamée quand enfin nous pouvons entrer dans le vif du sujet.

Le président de la commission culture présente les collaborateurs de Forum Meyrin participant à cette séance.

Si les personnalités de MM. Menghini et Laurent nous sont familières en tant qu'acteurs réguliers de nos séances, il n'en est pas de même pour MM. Bouzas (technicien son et multimédia) et Lehmann (chef technique) que la plupart d'entre nous découvrent avec plaisir.

Après un rappel du conseiller administratif en charge du dicastère sur le succès remporté par toutes les activités émanant de Forum et la volonté du Conseil administratif de maintenir en ces lieux un outil performant, M. Menghini donne les raisons plus précises de cette délibération.

Il ressort de ses explications que, Forum Meyrin étant quelque peu victime de son succès (il n'est que de voir certaines de nos expositions figurer désormais en bonne place dans le dépliant promotionnel des musées de la ville de Genève), suite à l'usure du matériel d'origine, à son inadéquation en regard de l'évolution des nouvelles techniques et pour des raisons plus basiques mais oh combien justifiées touchant à la sécurité, cette délibération est parfaitement justifiée.

M. Bouzas surenchérit en mettant en avant les avantages que procure à terme l'achat plutôt que la location du matériel projeté, tant en terme d'indépendance que d'économies.

Suite à la baisse drastique du coût des équipements, le choix des loueurs s'est particulièrement rétréci, et paradoxalement les factures de location explosent car pour cause de rentabilité, les professionnels assortissent désormais la mise à disposition du matériel à la conclusion incontournable de prestations rendant de ce fait toute demande extrêmement onéreuse.

En réponse à diverses questions posées par les commissaires, M. Menghini confirme que l'acquisition du matériel envisagé apporte une solution durable pour un certain nombre d'années, dans la mesure où le temps d'amortissement technique sera bien plus important que celui de l'amortissement financier, que les montants indiqués, s'ils peuvent paraître conséquents au 1<sup>er</sup> abord ne le sont tout d'abord que par souci d'honnêteté de présenter un projet global et non de manière "saucissonnée", et par le fait que ce matériel est de conception professionnelle, destiné à une utilisation intensive professionnelle, ce en dehors de toute notion de luxe.

M. Menghini précise qu'il n'est pas envisageable de prêter ou de louer ce matériel à l'extérieur à des tiers pour des raisons évidentes de maintenance en état, et donc de longévité des appareils.

Toutefois, et dans le contexte de Forum, beaucoup de manifestations pourront bénéficier de l'apport de ces nouvelles technologies et supports comme par exemple le mérite meyrinois, la semaine Nord-Sud, la kermesse, la biennale du diaporama et celle de la philatélie, etc.

De plus, ces équipements faciliteront les liens avec les universités et permettront de réaliser des économies d'énergie, tout en répondant parfaitement aux normes de sécurité.

Suite à ces réponses, la grande famille des commissionnaires se déplace au pas de course dans une salle d'exposition du 1<sup>er</sup> étage où une explication pratique est donnée par M. Lehmann, avant que M. Bouzas nous dispense une démonstration vidéo en 3 dimensions, réalisée par ses soins, et donnant une idée des fantastiques possibilités offertes en cas d'acquisition du matériel envisagé.

N'ayant aucunement rattrapé une miette du temps perdu en début de séance, les conseillers réintègrent en catastrophe la salle de réunion pour les conclusions.

Le président de la commission culturelle, dans une timide tentative, propose de reconduire une seconde séance sur le sujet. Le président de la commission infocom lui emboîte aussitôt le pas pour proposer de le faire dans un délai d'un mois.

Tous deux sont renvoyés à leurs études par les conseillers qui décident, soit qu'ils sont convaincus par les explications déjà reçues, soit à cause de l'heure tardive et des estomacs qui crient famine, de procéder à un vote immédiat.

Dans une belle communion solidaire, les deux commissions acceptent de préavis de manière favorable cette délibération à raison de 9 oui pour la commission culturelle et de 10 oui pour la commission infocom.

Prochain épisode devant la commission des finances.

Je vous remercie de votre écoute."

**Mme Ecuyer** donne lecture de son rapport:

"Délibération no 02a/2007 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 800'000-destiné à financer l'achat de matériel d'exposition et audiovisuel pour les différentes manifestations organisées à Forum Meyrin.

Président: M. Pierre Bocard, conseillère administrative: Mme Monique Boget, administration: M. M. Cela, chef de service, Forum Meyrin: M. M. Menghini, directeur de Forum Meyrin.

Suite à la commission conjointe culture & information et communication qui a procédé à une analyse complète des besoins et du matériel nécessaire à l'exploitation la plus performante des installations de Forum Meyrin, la commission des finances a examiné le crédit demandé.

En premier lieu, M. Cela nous remet un tableau des investissements 2007 et précise qu'il reste une marge par rapport au budget.

M. Menghini nous résume les raisons et la teneur de la délibération qui concernent l'ensemble des foyers et les galeries. Forum Meyrin a déjà douze ans d'existence et sa fréquentation n'a cessé d'augmenter. De nombreuses expositions sont proposées à un large public et les espaces sont constamment sollicités pour les diverses manifestations des sociétés et associations meyrinoises ainsi que par des locataires privés selon les disponibilités. Le matériel a été énormément sollicité et son état actuel s'en ressent.

D'autre part, la technologie des supports multimédias a énormément évolué et ce type de matériel est très demandé par tous les utilisateurs.

Actuellement, le matériel informatique utilisé appartient pour une bonne part à M. Lehmann, technicien du Forum, ce qui n'est pas normal dans le cadre d'une collectivité publique.

Le budget qui nous est présenté en détail comporte plusieurs postes: du matériel multimédia d'une valeur de CHF 390'000.- des systèmes d'éclairage, pour un montant de CHF 175'000.-, des structures d'accrochage, pour CHF 143'000.- et du matériel annexe (mobilier pour salle d'exposition, tentures, étagères, etc.) pour CHF 92'000.-, soit un total de CHF 800'000.-.

Les données techniques et les raisons du choix de tel ou tel appareil ayant été disséquées dans la commission information et communication, il est suggéré de ne pas en rediscuter.

Les prix font sourciller certains commissaires qui oublient que du matériel professionnel destiné à un usage fréquent ne peut pas être comparé à du matériel privé.

M. Menghini nous confirme que tout le matériel demandé a été soigneusement sélectionné par les techniciens qui ont visé la qualité dans la durée et comparé plusieurs offres en choisissant le meilleur rapport qualité prix.

Aucun des éléments présentés n'a une espérance de vie inférieure à la durée de l'amortissement prévu (soit cinq ans) et certains d'entre eux peuvent être utilisés pendant plusieurs décennies. Il nous précise également qu'il a été tenu compte des doléances récurrentes des divers utilisateurs et que jusqu'à aujourd'hui, pour répondre au manque de ces infrastructures, il a fallu passer par des locations souvent très coûteuses ne donnant pas forcément totale satisfaction et nécessitant de nombreuses heures de montage et démontage.

Le nouveau matériel multimédia proposé a de nombreux avantages qualitatifs et permettra de sensibles économies annuelles en terme de "frais sur gratuité". Les tarifs de location pourront également être revus à la hausse.

Il a été jugé préférable de regrouper en une seule délibération l'ensemble du matériel informatique et celui pour les expositions plutôt que d'échelonner les demandes, les deux volets étant dépendants l'un de l'autre.

Grâce à ces infrastructures performantes, on n'aura plus besoin de faire appel à la location dont les prix sont en forte hausse, sauf pour des éléments spécifiques rarement utilisés.

Quant au matériel remplacé, il pourra éventuellement être mis à disposition d'autres sociétés meyrinoises, à la Villa du Jardin Alpin ou à la salle Antoine-Verchère.

L'acquisition de ces nouvelles infrastructures va donner à Forum une attractivité encore plus grande, elle facilitera le travail des techniciens et des utilisateurs et améliorera le confort et l'accueil des spectateurs.

Le débat étant clos, le président met au vote la délibération 2/07 relative à un crédit de CHF 800'000.- destiné à financer l'achat de matériel d'exposition et audiovisuel pour les différentes manifestations organisées à Forum Meyrin.

La délibération est acceptée à l'unanimité."

**M. Iswala** fait la déclaration suivante:

"Aujourd'hui, le complexe culturel de ForuMeyrin a environ 12 ans. Les raisons suivantes nous motivent à soutenir ce projet de délibération:

- L'accroissement sans cesse de fréquentation et des nombreuses activités de nature très variées. En effet, les sociétés et les associations meyrinoises, qu'elles soient à vocation culturelle, sportive ou sociale, sollicitent régulièrement les espaces de ForuMeyrin pour organiser leur manifestation. De même, les services de la Commune ensuite, pour des manifestations officielles. Sans oublier, les locataires privés et les partenaires du théâtre qui, selon les disponibilités restantes, peuvent louer des espaces à ForuMeyrin.
- L'usure naturelle et l'inadaptation du matériel par rapport à l'évolution des exigences techniques.
- Aujourd'hui, l'évolution technologique et la tendance artistique rendent l'usage du multimédia incontournable, aussi bien lors de spectacles que pour la tenue de manifestations publiques, sans oublier les expositions interactives destinées au jeune public. Peu de manifestations, en effet, qu'elles soient culturelles, économiques ou sociales ne recourent pas aujourd'hui aux supports multimédias pour communiquer autour de leurs activités et projets.

En conclusion, notre groupe soutiendra cette délibération parce que la liste du matériel demandé tient compte de doléances récurrentes des services de la Commune, de sociétés communales, d'artistes invités et de locataires privés. Aussi il nous apparaît que le matériel sollicité est une adaptation pertinente aux exigences évolutives de notre temps."

**Mme Doudin** déclare:

"ForuMeyrin est sans conteste un fleuron de notre Commune et sa renommée dans tout le canton et même au-delà nous remplit de fierté. ForuMeyrin n'est désormais pas seulement connu et reconnu pour son théâtre, mais également pour ses expositions, ses conférences et ses débats qui témoignent d'une culture vivante et citoyenne invitant à la réflexion et à la controverse sur des questions de société. De multiples formes d'expression artistique, notamment le multimédia, s'y croisent, pour lesquels ForuMeyrin manquait d'infrastructures et était contraint soit d'en louer, soit d'avoir recours au matériel privé de l'un de ses collaborateurs, soit encore de bricoler des solutions avec un matériel devenu désuet.

Consciente de ceci, l'équipe de ForuMeyrin a élaboré un projet pour la mise en place d'un nouveau matériel d'exposition et audiovisuel qui va permettre d'offrir aux spectateurs toujours plus nombreux et aux associations meyrinoises, grandes utilisatrices de notre Forum, des possibilités nouvelles de spectacles et d'exposition, ainsi qu'une amélioration sensible de la sécurité des lieux, tout en allégeant la charge de travail des équipes techniques de ForuMeyrin.

La somme de CHF 800'000.- pouvait paraître énorme de prime abord. Toutefois, elle inclut des postes très divers se complétant. Plutôt que de saucissonner un investissement, Forum a préféré présenter un projet cohérent permettant de répondre aussi bien aux demandes des artistes et des sociétés qu'aux attentes d'un public exigeant. La présentation détaillée et transparente qui nous a été faite des différentes acquisitions prévues nous ont convaincus du bien-fondé de cet investissement.

C'est pourquoi les Verts de Meyrin-Cointrin voteront sans hésitation cette délibération."

**M. Boccard** déclare que ForuMeyrin est le fleuron culturel de la Commune. De plus, au vu des boni engrangés par la Commune, il déclare que les CHF 800'000.- pour remettre Forum à niveau et pour lui permettre de continuer de briller par delà nos frontières, seront votés favorablement par le parti radical.

**M. Chambers** remercie les rapporteurs de leurs excellents rapports et souligne qu'il est important qu'une évolution puisse se faire au sein de ce haut lieu culturel. Il ajoute que le groupe DC se réjouit de l'évolution souhaitée par le Conseil administratif et par les personnes oeuvrant pour ForuMeyrin, ce qui permettra d'offrir encore plus à l'avenir des prestations de qualité au public et aux privés. Aussi, annonce-t-il que le groupe démocrate-chrétien votera favorablement cette délibération présentée ce soir.

A titre personnel, il relate qu'il regrette de ne pas avoir eu l'occasion de débattre plus longuement de l'évolution souhaitée par le Conseil administratif dans le cadre de Forum et notamment concernant son évolution future; pour mémoire, il rappelle le poste supplémentaire qui avait été voté l'année passée.

Aussi, pose-t-il les questions suivantes:

- est-ce que ForuMeyrin a pour but d'offrir des services et de devenir un centre Pompidou bis à échelon local?
- est-ce que la Fondation du Casino aurait pu entrer en matière concernant le montant de cette délibération?
- est-ce que la TVA est incluse dans cette délibération?
- est-ce qu'il y a un montant dévolu au Fonds d'art contemporain?

**Mme Zwick-Merchan** relève l'excellent travail des rapporteurs et le travail de toute l'équipe de ForuMeyrin qui a notamment démontré tout le matériel dont il avait besoin: il s'agit de professionnels compétents à qui il faut faire confiance. Elle déclare que son groupe va voter favorablement cette délibération. Elle ajoute qu'elle regrette que cette délibération n'ait pas été présentée en 2006, car cela aurait un peu complété le petit investissement fait à cette époque.

**M. Girardet** déclare que, sur demande de sa colistière, il va modérer son opposition à cette délibération car il y a des enjeux politiques présents dans ce projet de délibération. Il relate qu'il y a des conseillers municipaux qui s'opposent et qui ensuite publiquement reviennent sur leurs décisions, cela fait sourire, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'une période électorale.



Il confirme qu'il n'y a eu qu'une seule question: c'est celle relative au papier utilisé pour la convocation. Il explique que celle-ci a été rédigée sur du papier à en-tête de ForuMeyrin et signée par un chef de service, ce qui a engendré une confusion au niveau de la forme. Il relate qu'une réponse du président de la commission aurait été la bienvenue au lieu de la longue tirade du conseiller administratif délégué. Il conclut que lorsque l'on perd du temps sur une question de détail, cela révèle peut-être une incertitude quant à la présentation de l'argumentation. Il relève toutefois que M. Menghini et son équipe ont su présenter avec brio la dépense demandée ce soir.

Cependant, il se demande pourquoi ce n'est pas M. Vuillety qui est venu présenter cette dépense puisqu'il s'agit de l'achat de matériel et qu'il est responsable de tout ce qui touche le matériel.

Il rapporte qu'il a eu connaissance d'une demande de délibération d'environ CHF 80'000.- concernant l'entretien du système de sécurité lié au chauffage, à la ventilation et à la climatisation et relate que cette demande a été mise de côté au risque de voir survenir une panne qui pourrait menacer ForuMeyrin dans son fonctionnement; cela au profit de la délibération présentée ce soir.

Malgré la demande de M. Le Chevalier de Préville, il relève que le montant économisé sur les locations de matériel n'a jamais été communiqué.

Pour toutes ces raisons, il déclare qu'il s'abstiendra de voter et relate qu'il croit au bon sens féminin.

Concernant la convocation à la commission, **M. Ballaman** rappelle que cette délibération a été présentée au Conseil municipal qui a décidé de la renvoyer en commission, les choses étaient donc claires dès le départ. S'il y a eu un couac par rapport à la couleur du papier, il rappelle que ForuMeyrin a une certaine autonomie et que le directeur n'est pas un fonctionnaire de la Commune mais qu'il a une fonction de directeur d'un espace de spectacle. Il doit rendre des comptes, gérer son dicastère comme bon lui semble et faire des propositions voire des requêtes. Il insiste en précisant que la couleur de la convocation ne prêtait pas à confusion, puisque tout le monde était présent pour cette séance à l'heure et au lieu-dit.

Concernant la location du matériel, il rappelle que durant la séance, il a été communiqué que le matériel n'était plus louable car étant très perfectionné, il nécessite du personnel adéquat pour l'utiliser. Aussi, il conclut que la réflexion faite par le personnel de ForuMeyrin a été suivie pour aller de l'avant et pour répondre aux besoins futurs.

**M. Ducrot** déclare qu'il était voulu de faire cette séance à ForuMeyrin, d'entente avec le président de la commission, afin de montrer concrètement la réalité: c'était une façon concrète de démontrer l'utilisation de cette somme de manière à cerner les besoins.

Il explique que l'expérience acquise par ForuMeyrin durant ces 12 ans d'existence a permis de démontrer qu'il fallait s'adapter tant au niveau des locations, tant au niveau des expositions et de la diversification des sociétés communales, afin de répondre aux diverses attentes. Il relève que les besoins financiers restent modestes eu égard à la réputation de notre centre culturel.

Pour répondre aux accusations de M. Girardet, il déclare qu'il ne s'agit pas du tout d'électoratisme, car il ne se représente pas au Conseil administratif et ajoute qu'il est à l'aise pour défendre avec convictions cette délibération. Il explique qu'il s'agit d'une réflexion commencée l'année passée déjà et qu'il a fallu du temps pour connaître les montants exacts et la bonne adéquation avec le matériel. Il pense qu'il est important de savoir que si ce matériel est cher, c'est qu'il ne s'agit pas de matériel audio-visuel d'appartement, mais d'un appareillage destiné à un centre culturel.

Il argue que voter cette délibération, c'est donner un plus au tissu associatif communal et c'est un plus pour les locataires de ForuMeyrin. En ce qui concerne M. Menghini, il explique qu'il est fonctionnaire, avec les mêmes prestations que tout autre collaborateur. En conclusion, il remercie l'assemblée, au nom de ForuMeyrin, pour la confiance témoignée à notre centre culturel et que surtout qu'elle continue à donner les moyens nécessaires pour que ce centre continue de vivre avec harmonie et rayonnement.

**M. Chambers** déclare ne pas avoir eu de réponse relative à la somme attribuée au Fonds d'art contemporain. Bien qu'il soit conscient qu'il ne s'agisse pas d'une nouvelle construction, il s'agit toutefois d'une amélioration du patrimoine communal. Il rappelle que dans le vote de la délibération relative aux aménagements de la patinoire, il était prévu une somme dédiée au Fonds d'art contemporain.

**M. Ducrot** répond que les versements au Fonds d'art contemporain interviennent lorsqu'il s'agit d'investissements pour des aménagements, or ici, il s'agit de matériel qu'il faut amortir en cinq ans. Il n'est pas prévu lors d'acquisition de matériel, de verser une part au Fonds d'art contemporain.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Brulhart** met aux voix **la délibération No 02a/2007**

**relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 800'000.- destiné à financer l'achat de matériel d'exposition et audiovisuel pour les différentes manifestations organisées à ForuMeyrin**

---

Vu l'usure et l'insuffisance actuelles du matériel d'exposition et du matériel de projection audiovisuel de ForuMeyrin;

Vu la nécessaire adaptation de l'infrastructure technique de ForuMeyrin aux exigences de ses différents utilisateurs: sociétés et associations communales de Meyrin, services municipaux, Théâtre Forum Meyrin et locataires privés;

Vu l'attrait supplémentaire que représente aujourd'hui un équipement multimédia performant pour les sociétés et entreprises privées ou autres partenaires souhaitant louer ForuMeyrin pour la présentation et la promotion de leurs activités;

Vu la typologie des manifestations et des expositions présentées dans le cadre de la saison du Théâtre Forum Meyrin qui exigent de façon accrue un matériel technologique usuel au 21<sup>e</sup> siècle;

Vu la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son Règlement d'application du 31 octobre 1984;

Vu les rapports de la commission conjointe culture et information et communication ainsi que des finances;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 3 avril 2007,

## DECIDE

### PAR 24 OUI ET 2 ABSTENTIONS

3. d'ouvrir un crédit de **CHF 800'000.-** destiné à financer l'achat de matériel d'exposition et audiovisuel pour les manifestations organisées à ForuMeyrin,
4. de comptabiliser la dépense nette prévue de **CHF 800'000.-** dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
5. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 800'000.-,
6. d'amortir la dépense nette prévue de CHF 800'000.- en 5 annuités, de 2008 à 2012, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 30.331 "Amortissement des crédits d'investissement".

\* \* \*

#### **10. Résolution présentée par M. J.-F. Girardet, M. J.-Ph. Hulliger et Mme Myriam Girardet, groupe des Indépendants, pour le maintien de la 5ème zone (villas) à Cointrin (projet No 06/2007)**

**M. Girardet** relate qu'il a préparé cette résolution dans l'urgence et explique que c'est en préparant la lettre destinée au chef du département du territoire, dont les conseillers ont reçu une copie, qu'il s'est rendu compte que cela fait quatre ans que le Conseil municipal essaie de transmettre, soit par le cahier des charges concernant le plan directeur de Cointrin, soit par des amendements, son appui pour le maintien de la zone villa.

Or, il relate avoir entendu du Conseil administratif et des services de l'administration qu'il était très difficile de remettre en question le plan directeur cantonal. Comme dans les procès-verbaux du Conseil municipal, les exposés des motifs ne sont pas retranscrits, il relate qu'il s'est appliqué à écrire un exposé des motifs complet dont il va donner lecture *in extenso*:

"Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,  
Chers Collègues,

Je vous promets que si j'avais pu me soustraire à cette lourde tâche de vous présenter cette résolution ce soir, je l'aurais volontiers fait. Mais au vu des considérants et de l'attente des habitants de Cointrin, je ne me défilerais pas et vous demande de bien vouloir réserver un accueil favorable à ce projet de résolution qui pourrait bien être celui de la dernière chance pour sauver ce coin qu'on a voulu trop vite considérer comme sinistré.

En effet, nous avons vraiment le sentiment que nos exécutifs ne savent plus entendre la voix du peuple. Nous l'avons pourtant souvent répété, le Conseil municipal n'a de pouvoir que dans la mesure où son exécutif fait ce qui lui est demandé, rien de plus... mais surtout rien d'autre. Notre système démocratique s'articule autour de cet axiome: le peuple choisit ses représentants au Conseil municipal (respectivement au Grand Conseil) pour qu'ils défendent les intérêts particuliers auprès du parlement qui lui, décide souverainement de ce qui doit être exécuté. Or, dans le cas de figure qui nous préoccupe, on a clairement l'impression (qui devient une certitude) que le Conseil municipal a hurlé dans le vide pendant quatre ans. Et plus grave, la population, précisément celle de Cointrin, pense qu'elle a été abandonnée à son sort, parce que plus personne n'ose prendre le relais de ses aspirations en dehors des conseillers municipaux cointrinois qu'on écoute éventuellement avec condescendance, sans plus, en les considérant déjà comme une espèce en voie de disparition.

Jusqu'au bout, j'ai cru qu'une solution allait surgir des concertations, des conciliations, des séances d'information. Balivernes, on se parle, mais on ne s'écoute pas. De temps en temps, un conseiller municipal pousse un "coup de gueule" puis tous nous retournons à nos occupations respectives. Nous ne sommes pas des pros, il faut bien en convenir, et le temps, notre ennemi principal, ne travaille jamais pour nous.

Alors ce soir, chers Collègues, faisons preuve à nouveau de pugnacité et résistons aux côtés des habitants de ce petit village gaulois qui n'aspirent qu'à rester dans ce coin de notre Commune. Vous le connaissez certainement... Nul besoin de vous redire combien les habitants s'y trouvent heureux, ils nous l'ont écrit, nous avons pris le temps de les auditionner à plusieurs reprises en commissions d'urbanisme. En maintenant cette 5<sup>ème</sup> zone (villas), nous contribuerons à préserver un poumon de verdure, entretenu sans frais par des passionnés. Ne cédon pas ce havre de paix au béton et à la densification style les Avanchets. Avec la disparition de notre zone villas de Caillat, puis par le déclassement de la zone agricole pour y construire 1'200 logements aux Vergers, Meyrin a largement contribué à la lutte contre la pénurie de logements dans le canton. Merci! ça suffit. On l'avait déjà affirmé le 3 octobre 2006... mais on nous a vraiment pris pour des Charlots. Un de mes éminents collègues du Conseil

municipal a l'habitude de dire: "on est pomme avec le Bourg! Avant d'être tous dégoûtés, comme on le mériterait, essayons au moins une dernière fois!".

En consultant les annexes, vous constaterez que le PDCantonal **peut être revu en tout temps** et que la fiche 2.02 parle (au 2.12) de densifier les zones à bâtir en "**encourageant le recours à l'indice d'utilisation de 0,4**". Au fait, n'était-ce pas cela que notre Conseil municipal avait demandé dans le cahier des charges confié à Urbaplan le 15 juin 2004?"

Il relate qu'il a vu furtivement passer une dépense de CHF 224'375.- pour le plan directeur de Cointrin en 2006. Or, il constate que jusqu'à présent, il n'a été présenté que des esquisses et des plans qui ne correspondaient pas au plan directeur demandé dans le cahier des charges le 15 juin 2004. De plus, il relève que dans le crédit de CHF 350'000.- pour établir le plan directeur communal, il avait été demandé en priorité le plan directeur de Cointrin. Il relate que lors de la dernière commission d'urbanisme et finances il a été annoncé qu'il y aurait un dépassement de CHF 130'000.- sans donner d'explication quant à ce montant.

Il reprend la lecture de son exposé des motifs:

"En traitant cette résolution en vote immédiat, (tout a déjà été dit), vous confirmerez une nouvelle fois la décision qui avait été prise par 22 OUI, 6 NON, et 1 abstention, le 3 octobre 2006, demandant au Conseil administratif de tout mettre en œuvre pour obtenir le maintien de la zone villas à Cointrin. Alors les Cointrinois retrouveront leur sommeil, celui du juste."

En conclusion, et pour parer à un éventuel renvoi en commission, il déclare que tout a été dit sur le sujet.

Il demande aux conseillers d'être raisonnables et responsables et leur demande de défendre cette zone villa, car demain le conseiller d'Etat a déjà annoncé qu'il voulait intensifier et densifier cette zone et la faire passer en zone de développement 3. Or, il relève que la loi, à l'article 9, préconise sous "modification du plan directeur cantonal": "les communes peuvent en tout temps si les conditions de l'article 9 alinéa 2 de la loi fédérale sont remplies, proposer des modifications du plan directeur en s'adressant à cet effet au Conseil d'Etat". Il cite encore l'alinéa 3 qui stipule: "si la modification est mineure, le Conseil d'Etat peut statuer sans suivre la procédure visée à l'alinéa 2, il publie la décision dans la feuille d'avis officielle et la communique au Conseil fédéral". Il donne également lecture de l'article 9 alinéa 2: "lorsque les circonstances se sont modifiées, que de nouvelles tâches se présentent et qu'il est possible de trouver une meilleure solution d'ensemble au problème de l'aménagement, les plans directeurs feront l'objet des adaptations nécessaires". Pour mémoire, il rappelle que lors d'un précédent vote, quatre Verts et deux socialistes s'étaient opposés au maintien de la zone villa.

Les circonstances ayant changé à Meyrin, il relate que le plan des Vergers contribue à offrir des logements supplémentaires au Canton. Aussi, ce soir, demande-t-il que le Conseil municipal s'adresse directement au Conseil d'Etat comme la loi l'y autorise.

Par ailleurs, il souhaite que la demande de renvoi en commission, soit un vote nominal.

**Mme Ecuyer** demande une suspension de séances de 3 minutes.

**M. Devaud** relate que son groupe s'était opposé à tout déclassement de zone à Cointrin par le Conseil d'Etat avant la mise sur pied du plan directeur communal. Aujourd'hui, il relate qu'il suffit de confirmer la même prise de position et déplore le fait qu'il faille à nouveau se prononcer sur des décisions qui ont déjà été prises ultérieurement, il s'agit là juste d'électoralisme. Il estime qu'il faut absolument se définir une fois pour toute sur ce plan directeur communal et arrêter d'y revenir à chaque fois. Il déclare qu'il refuse de se réunir à nouveau en commission pour débattre des mêmes sujets.

*[La séance est suspendue cinq minutes.]*

**M. Brulhart** annonce qu'il va être passé au vote nominal, demandé par trois conseillers, concernant le vote immédiat de cette résolution.

#### Résultat du vote

Ballaman Eliane	oui	Hamann Philippe	oui
Ballaman Johann	abst.	Hulliger Jean-Philippe	oui
Boccard Pierre	oui	Iswala Kwatangolo	abst.
Boccard Yolande	oui	Jimenay Arthur	oui
Bordry Geneviève	non	Kirschmann Jean-Pierre	oui
Chambers Mathieu	oui	Mouraret Jean-Paul	oui
Charpier	oui	Revillet Janine	non
Despond Christiane	oui	Schweizer Didier	oui
Devaud Jean-Marc	oui	Tremblet Laurent	oui
Dörig Kurt	oui	Tschudi Pierre-Alain	non
Doudin Paola	non	Wyss Jean-Claude	oui
Ecuyer Renée	oui	Zwick-Merchan Léonore	non
Girardet Jean-François	oui		
Girardet Myriam	oui		

**M. Brulhart** annonce que le vote immédiat a été décidé par 19 oui, 5 non et 2 abstentions.

**M. Girardet** rappelle que le 12 décembre dernier, il a été procédé à un vote de l'image de référence dans la précipitation, car le conseiller d'Etat avait sous le coude des demandes de PLQ auxquels il devait répondre. Il constate que ce soir, le Conseil se trouve quasiment dans le même cas de figure. Dans les communications du Conseil administratif de la séance du Conseil municipal du 6 mars dernier, il rapporte que M. Ducrot informait l'assemblée de l'intention du conseiller d'Etat, M. Cramer, de confirmer Cointrin-Est et Cointrin-Ouest en zone de développement 3, conformément au plan directeur cantonal.

Il relate qu'il a envoyé le 18 mars une lettre au chef du département lui indiquant qu'il s'opposait à ce déclassement et qu'il pensait reproduire la volonté de la commission d'urbanisme qui a plusieurs reprises s'était déjà exprimée à ce sujet. Il conclut que ce soir, il est urgent de confirmer cette demande et de l'envoyer directement au Conseil d'Etat. Il relate qu'il a envoyé une copie de sa lettre au maire, au président du Conseil municipal et à tous les conseillers municipaux, à *Agir pour Cointrin* et aux *Intérêts de Cointrin*. Il explique que ces deux associations ont été auditionnées par la commission d'urbanisme et ont présenté leurs soucis de voir un développement harmonieux en concertation avec les habitants et notamment en maintenant la zone villa tout en proposant un aménagement particulier pour le secteur qui a été déclassé.

Il espère que cette résolution va être acceptée, et là aussi, il demande le vote nominal.

**M. Hulliger** déclare que cette résolution fait suite à un ras-le-bol, car rien ne se fait, on laisse venir les informations. Il estime que maintenant, il faut agir. Il rappelle que le mois dernier un courrier de M. Cramer a été lu par M. Ducrot concernant Cointrin et Caillat, dans lequel M. Cramer laissait entendre qu'il ne tiendrait pas compte du choix du Conseil municipal de vouloir conserver cette zone villa.

Il relève qu'il y a déjà la zone villa du Plaintrain qui est vouée à disparaître, celle de Caillat également, Cointrin aussi maintenant. Il se demande si après ce sera le tour de la Citadelle de disparaître. Il déplore que le Conseil fasse part d'une timidité inquiétante et consentante. Il estime que dans ce combat, il faut revenir à la charge et être solidaire. Il conclut en déclarant qu'il faut arrêter de s'aplatir devant le Conseil d'Etat et de se ridiculiser. Aussi propose-t-il aux conseillers d'accepter cette résolution afin d'être fixé une fois pour toute.

**M. Tschudi** regrette que cette résolution n'ait pas été renvoyée en commission car il estime qu'il y avait matière à débattre et relève que toute la problématique autour de Cointrin est mal enclenchée, tout en rappelant la décision d'établir un plan directeur communal, en commençant prioritairement par Cointrin.

Il souligne que Cointrin n'est pas un havre de paix et de verdure, malgré le maintien éventuel en zone villa car on observe une densification et un bétonnage de cette région. Il prône une réflexion sur un développement harmonieux en concertation avec les habitants, mais pas forcément un maintien en zone villa avec cet indice-là. Il regrette le manque de débat avec les habitants qui aurait sans doute permis de préserver un plus grand havre de verdure dans cette zone et constate que maintenant la densification va continuer, au profit de petits immeubles.

**M. Ballaman** note que trois personnes s'étant déclarées indépendantes de leurs groupes politiques se nomment maintenant "groupe des indépendants". Il rappelle que cette dénomination est déjà prise au niveau d'"A gauche toute" et relève également qu'aucun groupe des indépendants n'a été élu au Municipal de Meyrin.

Concernant son abstention lors de la demande du vote immédiat de cette résolution, il explique que c'est regrettable qu'on veuille vilipender les zones villas au lieu de les protéger, mais trouve tout aussi regrettable que ce plan directeur communal ne soit pas encore élaboré afin de permettre une vision globale de l'aménagement du territoire communal.

**M. Hulliger** relate qu'il a l'impression de se faire mener en bateau. En l'état actuel, il estime que si rien n'est fait, notamment par le biais de cette résolution, il ne sera pas possible d'avoir un plan directeur communal qui sera agréé, car M. Cramer risque de déclarer encore une fois que cela n'est pas dans les vues du plan directeur cantonal. Il pense que le plan directeur communal va être refusé, car la Commune n'insiste pas suffisamment pour bien établir sa position. Aussi, déclare-t-il que cette résolution vise donc à montrer au Conseil d'Etat la volonté communale.

**M. Chambers** relate que si effectivement il y a eu des réunions avec les habitants, l'Etat fait quand même ce qu'il veut. Il pense que la commune de Meyrin est sous dictature en matière d'aménagement et estime que la Commune a assez donné. Il relate que pour discuter et débattre il faut être deux, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il est persuadé que ce n'est que par des mesures comme celle présentée ce soir qu'il sera possible de peut-être faire avancer les débats et permettra au Conseil d'Etat de se rendre compte de l'importance de la valeur de ce quartier au niveau communal et cantonal.

**M. Charpier** relate qu'il a été sensible aux arguments de la résolution. Il relève que la zone villa à Genève est problématique et rappelle que le Conseil municipal a toujours défendu les zones villas communales. Aussi, déclare-t-il être favorable à cette résolution car c'est ce que désirent les habitants de Cointrin. Pour mémoire, il rappelle que lors d'une commission d'urbanisme il a été le seul à demander la concertation avec les habitants pour l'élaboration du plan directeur de Cointrin, les autres commissaires préconisant simplement la présentation du projet élaboré, ce qu'il regrette profondément.

Il constate des disparités d'aménagement et cite pour exemple le chemin des Corbillettes qui est en zone villa du côté du Grand-Saconnex, mais qui est en zone 3D du côté de Meyrin. Il comprend que les gens de Cointrin qui habitent une villa désirent rester chez eux sans forcément vouloir agrandir. Il relate que d'après tous les "Vu" figurant sur la résolution, il y a une tendance à vouloir maintenir cette zone villa en l'état et l'occasion est donnée de montrer le volonté du Conseil municipal envers les Cointrinois. Il ajoute que le Conseil municipal se doit de les défendre quoi qu'il arrive. Il conclut en déclarant qu'il donne là son avis personnel et que ses collègues auront la liberté de vote.

**M. Girardet** insiste sur le fait que l'exposé des motifs a été écrit avant le résultat des élections municipales et avant la réception de la lettre émanant des riverains du chemin des Sapins, lettre dans laquelle l'auteur interpelle le Conseil municipal. Il concède qu'il y a eu des séances de conciliation, des séances de concertation, des séances publiques où chacun a pu s'exprimer pour le développement harmonieux et le maintien de cette zone villa.



En votant les CHF 320'000.- pour le plan directeur cantonal le 15 juin 2004, le Conseil municipal a demandé de travailler en priorité sur cette problématique, afin notamment de donner des arguments au Conseil d'Etat. Or, il constate qu'Urbaplan n'a pas suivi les consignes du Conseil municipal et qu'il y a là une bulle. D'après le règlement annexé concernant "l'utilisation diversifiée de la 5<sup>ème</sup> zone villa", il explique qu'il y a trois manières de régler la zone villa:

- densifier les zones à bâtir actuelles de manière différenciée, en périphérie urbaine en 5<sup>ème</sup> zone destinée aux villas,
- densifier les terrains libres qui s'y prêtent par modification de régime des zones (Caillat), dans d'autres secteurs encourager le recours à l'indice d'utilisation 0,4 (Cointrin),
- maintenir une faible densité dans les secteurs qui ont valeur de site dans des cas qui s'y prêtent, créer de nouvelles zones de développement sur certains secteurs déjà bâtis de la zone destinée aux villas, soit maintenir des zones à 0,2 comme à Cologny.

Il conclut en déclarant que ce soir, il s'agit de défendre Cointrin.

**M. Devaud** déclare qu'il votera favorablement cette résolution car il en partage les arguments. Il estime que pour le futur, l'important est de déterminer l'urbanisation globale souhaitée sur Meyrin, notamment en élaborant le plan directeur communal.

Tant qu'il reste des zones floues et non souhaitées par l'ensemble de la population, il explique que le Conseil d'Etat va prendre possession du terrain. Il estime qu'aujourd'hui le Conseil d'Etat s'est déjà beaucoup trop servi sans le consentement de la Commune et impose globalement ses vues. Il pense qu'il va être difficile de maintenir la confiance en ces services qui se moquent du Conseil municipal.

Aujourd'hui, il est temps de démontrer que Meyrin est opposée à ces décisions prises sans concertation, aussi annonce-t-il qu'il votera favorablement cette résolution de manière à montrer à la population qu'elle est un peu défendue.

**M. Hulliger** rappelle qu'il avait demandé que le courrier de M. Cramer soit rendu publique et il ne lui semble pas l'avoir vu publié quelque part. Il demande si cela sera chose faite prochainement.

**M. Schweizer** estime qu'il faut être à l'écoute de la population qui élit ses représentants. Il constate que l'Etat fait un peu la sourde oreille et qu'il faut donner les moyens au Conseil administratif d'aller taper sur l'Etat. Il annonce que pour sa part, il votera favorablement cette résolution.

**M. Sansonnens**, en réponse à M. Hulliger, déclare qu'aujourd'hui mardi 3 avril 2007 à 15h03, il a reçu un courriel de M. Cramer validant l'article devant paraître dans le prochain *Meyrin Ensemble*.

Plus personne ne désirant s'exprimer, le président annonce qu'il va être passé au vote nominatif de **la résolution No 06/2007**

**présentée par M. J.-F. Girardet, M. J.-Ph. Hulliger et Mme Myriam Girardet, groupe des Indépendants, pour le maintien de la 5<sup>ème</sup> zone (villas) à Cointrin**

---

Vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLat) dont l'art 9 "Modification du PDCantonal" al 1 précise: "les communes peuvent en tout temps, si les conditions de l'art 9, al 2, de la loi fédérale sont remplies, proposer des modifications du plan directeur en s'adressant à cet effet au Conseil d'Etat." ainsi que les al 2 et 3;

Vu la fiche 2.02 "Utilisation diversifiée de la 5<sup>ème</sup> zone (villas)";

Vu la modification d'affectation de zone (de 5<sup>ème</sup> zone (villas) en zone 3D logement ) intervenu au lieu dit les Caillats, malgré un préavis négatif du conseil municipal;

Vu la délibération adoptée en séance du 15 juin 2004 ouvrant un crédit de CHF 350'000.- pour établir un plan directeur communal et demandant prioritairement l'étude d'un plan directeur de quartier de Cointrin;

Vu le cahier des charges demandant expressément au Conseil administratif de développer un argumentaire en vue du maintien de la 5<sup>ème</sup> zone (villas) avec une densification allant jusqu'à 0,4 comme le précise le rapport de la commission d'urbanisme;

Vu les procédures menées jusqu'au TF par plusieurs habitants de Cointrin dans le cadre de l'adoption du PLQ N° 29'153-526 situé à l'angle des chemins De-Joinville et des Sapins;

Vu la confusion relative à une image directrice qui n'a jamais été avalisée par le CM, mais qui a servi de référence pour débouter les recourants au TF;

Vu le refus, à l'unanimité du Conseil municipal, en séance du 11 avril 2006, du projet de PLQ N° 29'367-526 situé à l'angle des chemins Terroux et des Sapins;

Vu la résolution adoptée à l'unanimité le 16 mai 2006 demandant un moratoire dans l'élaboration des PLQ ou la délivrance d'autorisations de construire de nouveaux immeubles sur le territoire meyrinois de Cointrin;

Vu l'ajournement unanime d'une décision de refus de deux PLQ 29'515 et 129'516 pris lors de la séance du 13 juin 2006;

Vu la séance d'urbanisme élargie du 21 juin 2006 en présence du président du Département du territoire, M. Robert Cramer, au cours de laquelle les groupes se sont tous exprimés (à l'exception des Ve) pour le maintien de la 5<sup>ème</sup> zone (villas);

Vu l'amendement "Kirschmann" demandant expressément au Conseil administratif d'entamer des démarches auprès du CE pour "le maintien de la 5<sup>ème</sup> zone (villas) à Cointrin" accepté en vote nominal par 22 OUI et 6 NON ( 4Ve, 2 Soc) et 1 abstention, le 3 octobre 2006;

Vu la résolution 8c/2005 adoptée le 3 octobre 2006 à l'unanimité (moins deux abstentions) concernant le PLQ des Vergers pourtant munie de l'amendement ci-dessus;

Vu l'adoption de la résolution relative à l'approbation du plan N° 0631-A1-3 de référence du quartier défini par les chemins du Jonc, des Sapins, Terroux et de l'avenue Louis-Casaï du PDQ de Cointrin accepté le 12 décembre 2006 en vote nominal par 20 OUI 5 NON et 2 abstentions;

Vu la séance d'information publique et les 3 séances de concertation réunissant les principales associations concernées et qui ont toutes confirmé la demande formelle de maintenir la 5<sup>ème</sup> zone (Villas) à Cointrin par des courriers envoyés en mairie;

Vu le projet de PDQ de quartier de Cointrin mené par le bureau Urbaplan, présenté en commissions d'urbanisme sans approbation à ce jour en raison du non-respect du cahier des charges (maintien de la 5<sup>ème</sup> zone (Villas) à Cointrin), avec une possibilité de densification à 0,4;

Vu la commission d'urbanisme du 7 février 2007 relative à un courrier du président du DT concernant les quartiers de Caillat et de Cointrin, et la décision prise par 8 OUI et 2 abstentions de poursuivre les travaux menés par Urbaplan en confirmant la volonté de maintien de la zone 5 (Villas) à Cointrin;

Vu le courrier du président du DT daté du 22 janvier 2007 confirmé par l'annonce de son intention de vouloir déclarer Cointrin Est et Cointrin Ouest en zone 3D lue par le Maire lors du Conseil municipal du 6 mars 2007;

Vu la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de Meyrin, dans sa séance du 3 avril 2007,

## **D E C I D E**

### **PAR 20 OUI, 2 NON ET 2 ABSTENTIONS**

1. de renouveler sa demande de modification du plan directeur cantonal à l'adresse du Conseil d'Etat,
2. de charger à nouveau le Conseil administratif de tout mettre en œuvre pour que Cointrin-Est et Cointrin-Ouest soient maintenus en 5<sup>ème</sup> zone (villas) assortie d'une proposition de densification pouvant aller jusqu'à un indice d'utilisation de 0,4 au plan directeur de quartier de Cointrin comme au plan directeur cantonal.

Résultat du vote:

Ballaman Eliane	oui	Hamann Philippe	oui
Ballaman Johann	oui	Hulliger Jean-Philippe	oui
Boccard Pierre	oui	Iswala Kwatangelo	abst.
Boccard Yolande	oui	Jimenay Arthur	oui
Bordry Geneviève	non	Kirschmann Jean-Pierre	oui
Chambers Mathieu	oui	Mouraret Jean-Paul	oui
Charpier	oui	Revillet Janine	-
Despond Christiane	oui	Schweizer Didier	oui
Devaud Jean-Marc	oui	Tremblet Laurent	oui
Dörig Kurt	oui	Tschudi Pierre-Alain	abst.
Doudin Paola	non	Wyss Jean-Claude	oui
Ecuyer Renée	oui	Zwick-Merchan Léonore	-
Girardet Jean-François	oui		
Girardet Myriam	oui		

**M. Girardet** demande que les tenants et les aboutissants de cette résolution paraissent également dans le Meyrin Ensemble. Il espère un compte-rendu fidèle de cette décision.

\* \* \*

**11. Rapport de la déléguée à la Commission consultative intercommunale transfrontalière (CCIT) (Mme Ecuyer, R)**

Durant l'année 2006 deux séances plénières ont eu lieu le 31 mai à Thoiry et le 6 décembre, pour a première fois à Collex-Bossy, commune qui est membre de la CCIT depuis mai 2005.

A Thoiry, après la partie administrative qui a vu l'approbation des comptes de l'année 2005, M. Fabio HERR, directeur des constructions environnementales au Département du Territoire du canton de Genève et M. Guy MAURIN, vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Gex, délégué à l'eau et à l'assainissement, nous ont présenté un exposé très bien documenté sur le raccordement des eaux usées des STEP de l'Allondon et du Journans sur la STEP du Nant d'Avril et l'adaptation de cette dernière avec la construction du tunnel d'évacuation sous la colline de Chouilly.

Cet aménagement transfrontalier a nécessité la mise sur pied d'un GLTC, c'est-à-dire un groupement local de coopération transfrontalière.

Ce GLTC du nom de "Galerie de Chouilly" a pour objectif de construire puis d'exploiter et d'entretenir une galerie souterraine destinée à transporter les eaux usées d'une partie du Pays de Gex vers le réseau primaire genevois, en passant sous le coteau de Chouilly, entre la frontière française et le réseau genevois existant.

Ce GLTC est une innovation majeure en matière de coopération transfrontalière car il a la particularité de permettre la réalisation sur territoire suisse d'un ouvrage construit et financé par la France. Il s'agit là de la concrétisation du premier GLTC de la région franco-genevoise.

Lors de la séance de décembre à Collex-Bossy, le budget 2007 présenté a donné lieu à plusieurs remarques. D'une part, le secrétaire général Jean-Bernard Busset nous a rappelé que la somme versée par chaque commune participante est calculée sur la base des chiffres de la population selon les relevés de l'OCSAT pour la Suisse et l'INSEE pour la France. D'autre part, le budget de fonctionnement est remis en cause. L'indemnité forfaitaire attribuée au secrétaire général ne semble plus en adéquation avec sa charge de travail. En effet, les procès-verbaux des séances plénières sont rédigés par les communes recevantes et les commissions internes (jeunesse, communications et trans' 200..) se gèrent de manière autonome aussi bien pour les convocations que pour les comptes-rendus.

Le budget est cependant accepté mais une révision des tâches au sein du secrétariat sera discutée au prochain bureau de la CCIT.

Nous accueillons ensuite M. Philippe BRUN, chef de projet et M. Frédéric JOSSELIN, chargé de mission, pour la présentation du projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Ce grand projet est soutenu par Berne et Paris dans le cadre du Programme d'agglomération pour la Suisse et de la Coopération métropolitaine pour la France.

La métropole de Genève s'étend aujourd'hui au-delà des frontières nationales, dans un bassin de vie situé autour du lac Léman entre les Alpes et le Jura. Les collectivités territoriales se sont réunies autour d'un projet transfrontalier, afin de promouvoir et de développer notre espace de vie commun.

Ce projet concerne: 189 communes (77 en Suisse Romande et 112 en France), 730'000 habitants, 350'000 emplois et 50'000 travailleurs frontaliers.

Il s'articule autour de huit thématiques: l'urbanisation, la mobilité, le logement, l'économie, l'environnement, la formation, la santé et la culture.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site Internet [www.projet-agglo.org](http://www.projet-agglo.org).

#### Activités des groupes de travail:

**Jeunesse:** Un projet de journée sportive et ludique transfrontalière a pu être réalisé grâce à la collaboration d'enseignants, de maîtres de sports et de responsables d'école très motivés et une préparation extrêmement précise.

Une 5<sup>ème</sup> primaire (ou CM2) de chaque commune a participé à cette journée, soit environ 180 enfants. Ils se sont retrouvés le 21 septembre au stade des Champs-Fréchets, sous un soleil magnifique pour une journée placée sous le signe de la rencontre et de la camaraderie.

Des groupes formés de filles et de garçons de classes différentes ont participé le matin à un cross par équipe et à des jeux collectifs l'après-midi, après un grand pique-nique en commun.

Cette journée a été une expérience magnifique pour tous, enseignants, accompagnants et enfants. Des contacts chaleureux ont été établis et le souhait de se rencontrer à nouveau a été exprimé. Raison pour laquelle, le 5 juin prochain, les mêmes groupes se retrouveront au même endroit, pour le plus grand plaisir de chacun.

Nous aurions préféré que la journée de retour se fasse en France mais les tracasseries douanières rendent impossible le passage des enfants étrangers non munis des autorisations nécessaires. Dommage! Il faudrait voir si l'on peut faire quelque chose pour faciliter ce genre d'échange transfrontalier. La question sera posée au prochain bureau de la CCIT.

**Communication:** Le site [www.ccit-info.org](http://www.ccit-info.org) fonctionne mais il est difficile de trouver dans chaque commune une personne qui assure la responsabilité de saisir régulièrement les manifestations d'intérêt général pour l'agenda. Des liens avec les sites communaux sont possibles. Nous souhaitons pouvoir présenter dans un proche avenir des informations sur les structures politiques suisses et françaises. Cette réalisation demande du temps et ce n'est pas ce dont on dispose le plus!! Alors patience.

Les journaux communaux relatent également les activités de la CCIT.

**Trans'2007:** La Trans'2006 n'a pas pu avoir lieu faute de date en septembre et de commune prête à la recevoir. Nous avons donc décidé de reporter cette manifestation au printemps 2007, soit le samedi 12 mai. Nous y travaillons depuis plusieurs mois pour vous préparer une grande journée à laquelle nous espérons vous voir nombreux avec vos amis.

La fête se déroulera sur deux communes Ornex et Collex-Bossy qui se partageront les diverses activités. Le programme détaillé paraîtra dans le numéro d'avril de Meyrin Ensemble, mais je peux déjà vous annoncer que la balade cyclo-touristique et la dictée, à nouveau préparée par Trinquedoux auront lieu comme chaque année. Autre point fort, la visite de l'élevage de bisons de Collex et le cross des enfants à Ornex. Sans oublier que ce jour de "caves ouvertes" vous permettra de visiter celles de Collex moins célèbres mais tout aussi sympathiques que celles du Mandement. Donc, rendez-vous samedi 12 mai pour faire la fête.

Pour conclure, je tiens à rappeler que la CCIT ne peut jouer qu'un rôle consultatif et n'a aucun pouvoir décisionnel mais c'est une structure qui peut mettre en exergue des éléments importants pour l'ensemble des communes concernées, éléments qui pourraient être traités par le politique. C'est également un outil de communication qui renforce les relations transfrontalières.

## 12. Projets de résolutions

**M. Brulhart** annonce le projet de résolution présenté par Arthur Jimenay, au nom du groupe DC, demandant au Grand Conseil d'intervenir auprès du Président du DT afin de revoir le tracé officiel du TCMC et de lui substituer un tracé qui tienne compte d'une desserte directe sans transbordement, du quartier des Champs-Fréchets, du futur quartier des Vergers, du collège post-obligatoire ainsi que du centre sportif municipal (patinoire couverte, boulodrome, stades de football et de rugby, piscine publique, etc.).

**M. Jimenay** relate que les transports publics à Meyrin relèvent d'un long débat qui a tendance à s'enliser. En effet, il explique que lorsque les propos déplaisent au Département du territoire ou lorsqu'il est répondu aux vœux de la population meyrinoise, le dialogue est refusé. Il relate que certains quartiers comme les Vergers sont appelés à se développer et doivent être desservis de manière à présenter un bon investissement des deniers communaux, cantonaux et fédéraux. Aussi est-il demandé de modifier ce tracé afin de penser plus à la population meyrinoise qu'aux jonctions transfrontalières. Il ajoute que c'est pourquoi il a l'honneur d'inviter tous les conseillers municipaux à soutenir ce projet de résolution car il ne fait qu'inviter le Grand Conseil à ouvrir les yeux et les oreilles du Département du territoire afin qu'il satisfasse les problèmes du tram et que cet investissement assez pharaonique (plus de CHF 400 millions) ne s'avère pas un investissement inutile. En effet, il déclare qu'avec des navettes qui iraient chercher les potentiels clients du tram, cela ne ferait que pousser la population à continuer d'utiliser la voiture et à délaisser les transports publics. Pour conclure, **M. Jimenay** propose le vote immédiat, ainsi que le vote nominal.

**M. Tschudi** déclare que l'on voit bien que l'on se trouve en campagne électorale. Il trouve désolant ce qui se passe et aurait envie de débattre des points se trouvant dans ce projet de résolution. Aussi, est-il favorable à un renvoi en commission pour en débattre. Il explique que cela fait deux à trois ans que l'AHVM a lancé une pétition et jusqu'à maintenant le PDC ne s'est pas prononcé à ce sujet. Il explique qu'un travail a été entamé à la commission des transports où l'AHVM, l'Etat, le TPG et Mme Gouzer ont été auditionnés; la commission n'a pas encore pu débattre de toutes ces auditions. Il a l'impression que ce débat veut être bâclé ce soir par la demande du vote immédiat de cette résolution. Pour exemple, il cite la Direttissima qui est demandée d'un côté et le tram qui viendra de l'autre côté et s'arrêtera dans la Cité. Il relate que cette façon de faire scinde la Commune en deux et que lui préconise une liaison entre la Cité et le Village. De plus, il relève que cette manière baissera la fréquence du tram dans la Cité, ainsi le gain de temps obtenu à Meyrin sera ensuite perdu dans d'autres transbordements ainsi créés.

En demandant de rediscuter le tracé actuel, il relève que pour les trois ou quatre prochaines années, les Meyrinois auront l'obligation de changer aux Avanchets pour prendre le tram qui va aller jusqu'aux Avanchets, ce qui va prendre du temps et être dissuasif.

Il consent qu'il y a peut-être des alternatives à ce tracé en réalisant ce tram tel qu'il a été décidé et en prévoyant tout de suite des propositions de prolongements vers les Champs-Fréchets du tracé actuel. Cette façon de procéder ne bloquerait pas pour autant l'avancée des travaux.

Il conclut qu'il aurait effectivement voulu en débattre en commission, mais si le but recherché est seulement de faire un coup électoral, alors il faut voter de suite. Dans ce cas, il annonce qu'il s'abstiendra car il aura été frustré d'un débat qui avait pourtant été décidé par la commission des transports. Il déclare que cette façon de faire n'est, par ailleurs, pas très honnête.

**M. Devaud** relate que si son groupe n'a pas réagi plus tôt, c'est que le tracé du tram proposé par le Conseil d'Etat ne tenait pas compte, à l'époque, du quartier des Vergers, ni du collège de 800 personnes qui seront installés à terme sur la Commune. Il précise qu'il ne s'agit pas d'électoralisme, mais de positions bien arrêtées. De plus, il relève que, en plus de la problématique du tracé du tram, il y a encore toute la problématique de la circulation et du verrouillage de la rue De-Livron, qui sont deux points inacceptables pour son groupe. Il rappelle l'accès différencié au parking P1 par la rue De-Livron ou par ailleurs.

Avec la construction du quartier des Vergers et l'augmentation potentielle de la population à Meyrin, il pense qu'il faut avoir une réflexion un peu plus large. Il répond à M. Tschudi qu'il ne veut pas le frustrer d'un débat, car c'est justement ce qui est demandé. Il rappelle que les demandes formulées portent notamment sur l'accès au P1 par la rue De-Livron en conservant éventuellement une bretelle de circulation à sens unique rue De-Livron/Boudines, ce qui n'est pas une nouveauté pour le groupe PDC.

En finalité, M. Devaud relate qu'avant de se lancer dans une construction pour le siècle futur, il est demandé un dernier débat avec les protagonistes qui eux détiennent les éléments forts de ce tracé. Il s'agit avant tout d'une prise de conscience au dernier moment et d'un débat rapide avec le Conseil d'Etat et le Conseil municipal. Il conclut que la population meyrinoise existe et qu'il n'est pas possible de délibérément leur imposer des voies qui ne correspondent pas forcément à ses désirs.

**M. Hulliger** annonce déjà qu'il désire prendre la parole au cas où le vote immédiat est accepté.

**M. Tremblet**, en qualité de président de la commission des transports, désire informer l'assemblée des diverses démarches entreprises depuis l'audition de la CITRAP et de l'AHVM. Il relate que la responsable du projet était venue présenter à plusieurs reprises le dossier, mais celle-ci a refusé de venir présenter l'étude multi-critères qui a été présentée à l'AHVM et à la CITRAP et qui faisait suite à leurs propositions. Il relate qu'il a également eu un échange de courriel avec cette personne qui a débouché sur une lettre de l'administration lui demandant encore une fois de bien vouloir se mettre à notre disposition pour cette présentation. A ce jour, il annonce qu'elle s'est bornée à envoyer cette étude multi-critère à l'administration. Après lecture, il s'avère que cette étude n'est pas présentable en l'état, c'est pourquoi la commission des transports n'a toujours pas été convoquée pour poursuivre les débats.

Parallèlement à ces faits, **M. Tremblet** relate que l'AHVM et la CITRAP ont envoyé une lettre à la présidente du Grand Conseil datée du 19 mars, lui demandant de bien vouloir respecter la convention passée avec eux et prendre en compte la pétition.



Ainsi, il conclut que le projet de résolution de ce soir, fait écho à tout ce que les partenaires ont déjà engagés comme travaux pour appuyer encore une fois cette demande. Il relève qu'il aurait bien voulu convoquer la commission des transports pour en délibérer, mais le temps pressant, il n'est pas possible de se permettre d'attendre encore. Pour ces raisons, il relate que son groupe s'est prononcé favorablement pour le vote immédiat de cette résolution.

**M. Girardet** désire passer au vote immédiat afin de pouvoir débattre de cette résolution.

**M. Brulhart** soumet au vote la proposition de vote immédiat, qui **EST ACCEPTEE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

**M. Hulliger** désire répondre aux propos de M. Tschudi concernant la passivité de certains groupes durant ces quatre dernières années. Il explique que pendant un certain temps, il y a eu un endormissement où tout ce qui venait du Canton était accepté car cela paraissait être la meilleure chose. La pétition de l'AHVM, son audition tout récemment et celle d'un membre de la CITRAP, ainsi que celle de la propriétaire du centre commercial a contribué à éclairer certaines choses; le réveil a été dur et a débouché sur ce type de résolution. Personnellement, il annonce qu'il soutiendra ce projet de résolution.

**M. Schweizer** cite: "celui qui se bat va peut-être perdre, mais celui qui ne se bat pas, a déjà perdu". Aussi, harangue-t-il l'assemblée à se battre, même si le résultat de cette bataille risque de ne pas être favorable. Il rappelle la pétition comportant 2'400 signatures d'habitants meyrinois et celle comportant plus de 5'200 signatures dont plus de la moitié émanait de Meyrinois. Il rappelle également que c'est les Meyrinois qui élisent les conseillers municipaux, et en tant que leurs représentants, il pense qu'il faut les défendre. Il relate que le Grand Conseil avait reçu la pétition de l'AHVM et était entré en matière à ce sujet. Bien que le tram soit aux portes de la Commune, le temps presse et les discussions doivent être ardues avec l'Etat. Il croit encore que si le Municipal arrive uni au devant du Conseil d'Etat, il y a peut-être une chance de le faire fléchir et revoir un peu ce tracé.

**M. Girardet** tient à féliciter M. Jimenay pour son initiative d'avoir présenté cette résolution. Il affirme que cette résolution va exactement dans le sens de ce qui a déjà été demandé dans le cadre de l'initiative lancée le 21 novembre 2006 et où le tracé proposé par la CITRAP et l'AHVM dans le cadre de leur pétition signé par 2'400 signatures avait été repris dans l'exposé des motifs de cette initiative pour la salle omnisports en bas aux Vernes. Il ajoute que le principal argument du Conseil administratif pour changer l'emplacement du collège, était justement la mauvaise desserte du tram; or cela devient maintenant un argument pour appuyer la pétition qui a été signée il y a trois ans déjà.

En commission d'urbanisme, il relate avoir été informé du tracé officiel du tram alors que les Vergers n'étaient qu'à leurs balbutiements et que personne ne pensait que le déclassement interviendrait aussi rapidement. Or, il explique que ce déclassement, ces 2'500 habitants supplémentaires, le collège, la patinoire couverte et le centre sportif doivent faire réfléchir à un changement du tracé.

En effet, sans ce changement, il estime que cela conduira à un transbordement permanent aux Champs-Fréchets.

Il conclut alors que cette résolution tombe à point car elle accompagne une demande qui a été adressée directement aux députés et dont M. Ducrot, maire et député, pourra être le porte-parole du Conseil municipal auprès de ses collègues. Cela permettra, le jour où le crédit du viaduc Lect sera délibéré au Grand Conseil, de pouvoir y inclure un amendement permettant de revoir ce tracé.

Quant aux allégations de M. Tschudi déclarant que beaucoup ne s'étaient pas intéressés plus tôt à ce tracé, il relate qu'il s'est rendu à la séance d'information organisée par les Verts à la salle de Livron, au mois d'avril 2006. Il rappelle qu'à cette occasion, M. Cramer s'est fait vertement apostrophé afin qu'il modifie et tienne parole sur l'engagement pris d'auditionner et de prendre en compte l'AHVM. Il continue en expliquant qu'il y a effectivement eu une consultation, mais qu'il n'a pas tenu compte des observations formulées. Il rappelle son opposition au tracé officiel qui obligera les usagers du futur tram de prendre d'abord un bus pour aller prendre le tram soit au centre commercial, soit au Village.

Il déclare que des changements de tracé sont encore possibles, vu que les rails ne sont pas encore posés et qu'il est toujours envisageable de demander une étude supplémentaire, en précisant qu'il ne s'agit pas d'un recours suspensif.

Ce soir, il clame que c'est le Conseil municipal qui demande aux députés du Grand Conseil de faire pression, par le biais du crédit de construction supplémentaire du viaduc Lect, sur le Conseiller d'Etat qui est lui seul juge et maître, mais pas souverain; car c'est le peuple qui l'est.

**M. Charpier** déclare qu'il est vexé que M. Tremblet, président de la commission des transports, n'ait pas donné suite à la demande des commissaires. Il rappelle l'audition de Mme Vuillet, représentante de l'Etat, le 17 janvier dernier, où elle a été relativement évasive. Il cite encore l'audition de Mme Gouzer, celle de l'AHVM et celle de la CITRAP au cours de laquelle les commissaires avaient été sensibilisés par les propos de l'AHVM. Il ajoute que suite à ces auditions, M. Tremblet avait proposé de convoquer rapidement la commission pour en discuter. Or, il précise que cette commission n'a jamais eu lieu ôtant ainsi toute possibilité de débat.

Il conclut en déclarant que son groupe est toutefois favorable à cette résolution.

**M. Ballaman** relève que ce dossier avance très mal depuis longtemps et a le sentiment de n'avoir aucun pouvoir décisionnaire. Il souligne que le tracé n'a jamais été très précis et définitif et se demande pourquoi, dans cette étude, le réseau de rabattement et l'utilité du RER ne sont jamais abordés, il n'est fait mention que de la Diretissima contre la Serpentine dans la Commune. Il désire connaître l'opinion du Conseil administratif et quelles sont les négociations qu'il a entreprises avec la direction des travaux du tram.

**M. Tremblet** rebondit sur les propos de M. Ballaman concernant le tracé définitif du tram et rappelle que même s'il n'est pas figé, il est néanmoins connu. Il rappelle la présentation publique à ForuMeyrin avec tous les plans exposés.

Pour répondre à M. Charpier, il déclare qu'il désirait connaître les conclusions de l'étude multi-critères et voulait que Mme Leuliet et un représentant des TPG viennent la présenter. Il ajoute que cette présentation aurait permis de se déterminer s'il valait la peine de soutenir les demandes de modifications de tracé.

**M. Tschudi** déclare qu'il s'abstiendra de voter également par protestation, car il se sent frustré d'un débat. Il rappelle que changer le tracé nécessiterait des démarches auprès des autorités fédérales, ce qui prendrait trois ou quatre ans, et trouve cela mauvais pour la population meyrinoise. Il réfute l'idée de renoncer à un tram qui relie la Cité à Meyrin-Village, car c'est une manière de scinder la Commune en deux. Il estime qu'à partir du tracé officiel, il aurait été possible de proposer des améliorations, ce qui permettait de ne rien bloquer et aller de l'avant, dans le sens du souhait d'une partie des habitants de la Commune.

**M. Tremblet** répond à M.Tschudi que le "décide" ne remet pas en cause le tracé actuel, mais demande une prolongation du cul-de-sac de la Gravière qui pourrait repartir en direction des Champs-Frêchets et des Vergers. Il ajoute que le but n'est pas d'empêcher la réalisation du projet actuel et de le remplacer par autre chose. Il n'est non plus pas demandé de supprimer la liaison entre le Village et la Cité, mais de réaliser la Direttissima.

**M. Kirschmann** se demande si dans quelques années, Meyrin ne ressemblera pas à une gare de triage, car tout le monde veut poser des rails partout. Il propose d'encourager la Direttissima qui permettra de résoudre le transbordement des frontaliers tout en conservant la ligne du 9. Il estime qu'une ville comme Meyrin de 25'000 habitants a le droit d'avoir deux transports publics.

**M. Sansonnens** confirme les propos de M. Tremblet et déclare que la commune de Meyrin a contesté la validation de cette étude, car elle n'a jamais eu connaissance des conclusions de celle-ci. Aussi, comprend-t-il la frustration des conseillers municipaux de ne pas avoir été informés des résultats de cette étude.

Lors de la précédente législature, il rappelle qu'il y avait la commission intercommunale des transports publics, dont faisait partie M. Boccard, qui avait fait des propositions assez constructives concernant les transports publics liés aux trois communes participantes, soit Meyrin, Vernier et Satigny.

**M. Doerig** rappelle que lorsque Mme Leuliet était présente en janvier, il lui avait été rapporté que la population meyrinoise n'était pas satisfaite du tracé proposé. Maintenant que cette personne n'est plus disposée à venir à Meyrin, il s'interroge et se demande qui prend les décisions. Est-ce que se sont les fonctionnaires cantonaux ou les autorités communales qui prennent les décisions? Il s'insurge contre cette façon de procéder.

**M. Sansonnens** précise que Mme Leuliet est directrice du projet "mission tram" et dépend du Département du territoire de l'Office cantonal de la mobilité. Cependant, il ajoute que l'ensemble du dossier est piloté par M. Robert Cramer qui connaît très bien ses dossiers.

Plus personne ne désirant s'exprimer, le président soumet au vote nominal **la résolution No 07/2007**

**présentée par Arthur Jimenay, au nom du groupe DC, demandant au Grand Conseil d'intervenir auprès du Président du DT afin de revoir le tracé officiel du TCMC et de lui substituer un tracé qui tienne compte d'une desserte directe sans transbordement, du quartier des Champs-Fréchets, du futur quartier des Vergers, du collège post-obligatoire ainsi que du centre sportif municipal (patinoire couverte, boulodrome, stades de football et de rugby, piscine publique, etc.)**

---

Vu le souhait exprimé par la population meyrinoise dans une pétition animée par l'AHVM et la CITRAP, laquelle a été soutenue par 2'400 signatures;

Vu la démarche entamée par les commerçants du centre de la Cité, soutenue par plus de 5'200 signatures d'usagers du Centre commercial de Meyrin;

Vu qu'une desserte qui impliquerait des transbordements, entamera sans aucun doute l'attractivité de l'utilisation des transports publics;

Vu le risque pour le canton d'investir plus 440 millions de francs, afin d'instaurer un service de transport public qui sera très insuffisamment utilisé;

Vu que le risque précité peut être totalement annihilé par un investissement additionnel d'environ 7% et que ce faisant le tram pourra desservir avec efficacité une tranche supplémentaire de la population d'environ 3'500 habitants;

Vu la teneur des commissions des transports élargies du 21 février 2007;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 3 avril 2007,

**D E C I D E**

**PAR 19 OUI ET 5 ABSTENTIONS**

de demander directement au Grand-Conseil d'intervenir auprès du Président du DT afin de revoir le tracé officiel du TCMC et de lui substituer un tracé qui tienne compte d'une desserte directe sans transbordement, du quartier des Champs-Fréchets, du futur quartier des Vergers, du collège post-obligatoire ainsi que du centre sportif municipal (patinoire couverte, boulodrome, stades de foot et de rugby, piscine publique, etc.), ainsi que de réaliser la directissima CERN – Meyrin – Village –Bouchet - Cornavin afin de desservir efficacement les habitants de Meyrin-Village et ceux des quartiers ouest.

Résultat du vote:

Ballaman Eliane	oui	Hamann Philippe	oui
Ballaman Johann	oui	Hulliger Jean-Philippe	oui
Boccard Pierre	oui	Iswala Kwatangolo	abst.
Boccard Yolande	oui	Jimenay Arthur	oui
Bordry Geneviève	abst.	Kirschmann Jean-Pierre	oui
Chambers Mathieu	oui	Mouraret Jean-Paul	oui
Charpier	oui	Revillet Janine	-
Despond Christiane	oui	Schweizer Didier	oui
Devaud Jean-Marc	oui	Tremblet Laurent	oui
Dörig Kurt	oui	Tschudi Pierre-Alain	abst.
Doudin Paola	abst.	Wyss Jean-Claude	abst.
Ecuyer Renée	oui	Zwick-Merchan Léonore	-
Girardet Jean-François	oui		
Girardet Myriam	oui		

\* \* \*

### 13. Projets de motions

Néant.

### 14. Propositions individuelles

Néant.

\* \* \*

### 15. Questions

En préambule, **M. Ballaman** relève que dans la Tribune de Genève, les armoiries meyrinoises ont été attribuées à une autre commune.

Il désire savoir qui a autorisé un parti, qui n'a par ailleurs pas obtenu de siège, à utiliser les armoiries communales dans une publication officielle de la Commune alors que la loi l'interdit. Il précise que tous les partis auraient été satisfaits de mettre les armoiries communales dans leur tract.

Concernant la problématique du financement du stade de la Praille, il cite "le hold-hup" des 11 millions qui ont été versé par le Conseil d'Etat pour payer le déficit puisant dans le fonds d'équipement communal. Il désire savoir si le Conseil administratif est intervenu et s'il a reçu une réponse du Conseil d'Etat.

Au sujet des accès du centre commercial, il relève que celui-ci s'étend de plus en plus et qu'il empiète presque sur la nouvelle place du marché. De plus, il ajoute qu'il va falloir se baisser afin de rentrer dans le centre et demande si des mesures ont été prises pour pouvoir entrer et sortir facilement de ce centre.

Concernant l'utilisation abusive des armoiries communales, M. Ducrot relate que le Conseil administratif n'a pas été insensible aux agissements du MCG qui les a utilisées dans le cadre des élections municipales. Il confirme que ce procédé n'est pas conforme à la loi et qu'il appartient dès lors aux services compétents de l'Etat de prendre les dispositions utiles à l'égard de ce groupement politique.

**Mme Boget**, au sujet du stade de la Praille, rappelle que certains conseillers ont signé un courrier qui a été adressé à l'Association des communes genevoises, au FEC et au Conseil d'Etat et confirme que ce courrier est bien parvenu à l'ACG. Elle relate que le Conseil administratif s'est associé à une démarche entreprise par huit communes du canton qui ont demandé une convocation de l'assemblée générale extraordinaire de l'ACG afin d'obtenir des explications sur les décisions prises par les représentants du FEC et du comité de l'ACG. Elle conclut en déclarant que ce dossier est en cours et que l'assemblée demandée aura lieu à la fin avril.

Quant à l'entrée du centre commercial, **M. Sansonnens** explique qu'elle est actuellement en travaux mais qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter quant à sa hauteur. Il précise qu'il a été demandé à Mme Gouzer de réaliser une rampe latérale par rapport à l'entrée et que celle-ci sera faite exclusivement sur sa propriété sans empiéter sur le territoire de la Commune.

\*\*\*\*\*

**M. Hulliger** relate qu'il n'y a pas de toilettes au cimetière de Feuillasse contrairement à d'autres cimetières avoisinants. Aussi, désire-t-il savoir s'il est possible d'envisager l'installation de toilettes à cet endroit.

**M. Ducrot** répond qu'il existe des WC et que ceux-ci sont ouverts tant que les collaborateurs sont au cimetière. Il précise que les WC ne sont pas maintenus ouverts en dehors des heures de travail afin d'éviter les actes de vandalisme. Il ajoute que si ceux-ci devaient rester ouverts, il faudrait envisager des WC type "ville de Paris", pour des questions de propreté et de salubrité. Il promet que la question sera étudiée par les services compétents.

\*\*\*\*\*

**M. Schweizer** rappelle qu'il a déposé, il y a quelques temps, une résolution demandant la présentation du crédit de construction pour le boulodrome et désire savoir quand ce crédit pourra être voté par le Conseil municipal.

Il désire également savoir où en est l'achat du camion des sapeurs-pompiers et demande à connaître l'état des études qui ont été réalisées à cet effet.

**M. Sansonnens** relate que la commission des sports est revenue sur la décision de faire le boulodrome selon la première version, aussi conviendra-t-il de revenir avec cette version dont le montant est supérieur à CHF 2'500'000.-. Il précise qu'une commission aura lieu après Pâques pour en discuter.

**M. Ducrot** déclare que le dossier du camion des sapeurs-pompiers n'est pas enterré et conformément à ce qui avait été voté, l'étude se poursuit et le cahier des charges est en cours. Il relate qu'il y a certaines difficultés liées à la mise en adéquation avec les marchés publics. Il précise qu'il s'agit d'un camion de 1'500 litres avec CAFS, avec cabine pour embarquer six sapeurs-pompiers, dont le mandat a été confié à un spécialiste afin qu'il puisse poursuivre l'étude jusqu'à sa finalisation qui débouchera sur la présentation d'un crédit.

\*\*\*\*\*

**M. Boccard** désire connaître le montant déjà versé à la Fondation meyrinoise pour la promotion culturelle, sportive et sociale par le Casino du Lac.

**M. Ducrot** lui répond qu'il y aura environ CHF 2'400'000.- pour l'année 2005, mais le conseil d'administration du casino attend encore l'officialisation du règlement pour effectuer le versement et ajoute que le compte est d'ores et déjà ouvert. Concernant 2006, il explique que la Commission fédérale des maisons de jeux doit contrôler les comptes et les officialiser, dès lors la somme pourra être versée à fin juin. Il estime que la somme ne sera pas inférieure à celle de 2005.

\*\*\*\*\*

**Mme Boccard** fait part de sa question comme suit:

"Pendant les futurs travaux à l'entrée de Meyrin, serait-il possible d'étudier la possibilité d'installer un panneau d'affichage électronique permettant instantanément l'annonce de diverses manifestations sur notre Commune?"

**M. Ducrot** concède que cette question est intéressante et note qu'une étude est actuellement en cours avec le SUTPE et ForuMeyrin afin de voir comment cela pourra être concrétisé. Cependant, il relève qu'il faudra bien déterminer l'endroit où installer ce panneau par rapport au nombre de passages de personnes.

\*\*\*\*\*

**Mme Ballaman** demande pourquoi l'aménagement extérieur de la maison de Vaudagne n'a toujours pas commencé. Elle se réfère au procès-verbal de la commission conjointe travaux publics et écoles et jeunesse du 31 août 2006 qui préconisait ces travaux dans le courant janvier 2007.

**M. Sansonnens** ne peut pas donner de réponse, mais cela sera fait par ses services.

\*\*\*\*\*

**M. Jimenay** déclare que les résolutionnaires comptent sur la diligence du Conseil administratif afin que la résolution concernant le tracé officiel du TCMC parvienne dans les plus brefs délais au Grand Conseil.

\* \* \*

**La séance est levée à 23h30/SD.**

Lu par le Bureau du Conseil municipal en  
date du 12 juin 2007.

Le 1er Secrétaire:

Le Président:

Laurent TREMBLET

Jean-Claude BRULHART